

N° 645

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 3 décembre 2024

N° 175

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

Enregistré à la Présidence du Sénat le 3 décembre 2024

RAPPORT

FAIT

*au nom de la commission mixte paritaire<sup>(1)</sup> chargée de proposer un texte sur  
le projet de loi de finances de fin de gestion pour 2024,*

PAR M. David AMIEL,  
Rapporteur,  
Député

PAR M. Jean-François HUSSON,  
Rapporteur général, rapporteur,  
Sénateur

*(1) Cette commission est composée de : M. Claude Raynal, sénateur, président ; M. Éric Coquerel, député, vice-président ; M. Jean-François Husson, sénateur, rapporteur général, M. David Amiel, député, rapporteurs.*

*Membres titulaires : Mme Christine Lavarde, MM. Stéphane Sautarel, Vincent Delahaye, Thierry Cozic, Stéphane Fouassin, sénateurs ; MM. Matthias Renault, Philippe Lottiaux, Philippe Brun, Mme Véronique Louwagie, M. Emmanuel Mandon, députés.*

*Membres suppléants : M. Jean-Baptiste Olivier, Mme Marie-Carole Ciuntu, M. Jean-Marie Mizzon, Mme Isabelle Briquet, M. Pascal Savoldelli, Mmes Vanina Paoli-Gagin, Ghislaine Senée, sénateurs ; Mme Claire Marais-Beuil, MM. Jean-René Cazeneuve, Aurélien Le Coq, Jacques Oberti, Mme Félicie Gérard, MM. Charles de Courson, Nicolas Sansu, députés.*

**Voir les numéros :**

Assemblée nationale (17<sup>e</sup> législ.) : Première lecture : 538, 553 et T.A. 9

Sénat : Première lecture : 155, 159 et T.A. 28 (2024-2025)  
Commission mixte paritaire : 176 (2024-2025)



*Mesdames, Messieurs,*

*Conformément au deuxième alinéa de l'article 45 de la Constitution et à la demande du Premier ministre, la commission mixte paritaire chargée d'élaborer un texte sur le projet de loi de finances de fin de gestion pour 2024 se réunit au Sénat le mardi 3 décembre 2024.*

*Elle procède tout d'abord à la désignation de son Bureau, constitué de M. Claude Raynal, sénateur, président, de M. Éric Coquerel, député, vice-président, de M. David Amiel, député, rapporteur pour l'Assemblée nationale et de M. Jean-François Husson, sénateur, rapporteur pour le Sénat.*

*Étaient également présents Mme Christine Lavarde, MM. Stéphane Sautarel, Vincent Delahaye et Stéphane Fouassin, sénateurs titulaires, Mmes Isabelle Briquet, Vanina Paoli-Gagin et Ghislaine Senée, sénateurs suppléants, ainsi que MM. Matthias Renault, Philippe Lottiaux, Philippe Brun, Mme Véronique Louwagie et M. Emmanuel Mandon, députés titulaires, et Mme Claire Marais-Beuil, MM. Jean-René Cazeneuve, Aurélien Le Coq et Jacques Oberti, Mme Félicie Gérard et M. Charles de Courson, députés suppléants.*

\*

\* \*

*La commission mixte paritaire procède ensuite à l'examen des dispositions du projet de loi.*

**M. Claude Raynal, sénateur, président.** – Le projet de loi initial comportait sept articles, dont l'article liminaire. L'Assemblée nationale n'ayant pas adopté la première partie du projet de loi, celui-ci est considéré comme rejeté en première lecture.

Tous les articles du projet de loi restent donc en discussion.

Au Sénat, quatre articles ont été adoptés sans modification et trois articles ont été modifiés.

Je vous rappelle qu'une commission mixte paritaire (CMP) peut, sur chaque article restant en discussion, choisir la rédaction de l'une ou l'autre des deux assemblées, ou retenir une rédaction de compromis, proposée par les rapporteurs ou tout autre membre de la commission.

**M. Éric Coquerel, député, vice-président.** – Je souhaite remercier le président Claude Raynal pour l'organisation de cette CMP au Sénat. Nous nous trouvons dans la situation où l'Assemblée nationale a rejeté un texte alors que le Sénat l'a adopté après modifications.

Cette CMP présente une seconde originalité : le rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale n'est pas membre titulaire de la commission et ne peut donc être désigné comme rapporteur.

**M. Jean-François Husson, rapporteur pour le Sénat.** – Je remercie mon collègue David Amiel pour le travail que nous avons réalisé et qui, je l'espère, va nous conduire à une CMP conclusive. Je remercie également Charles de Courson, qui a rapporté le texte à l'Assemblée et avec qui nous avons eu l'occasion d'échanger.

À la différence de l'année dernière, l'Assemblée nationale a rejeté la première partie du texte. Celui-ci étant donc considéré comme rejeté dans son ensemble, le Sénat a travaillé sur la version initiale du projet de loi de finances de fin de gestion (PLFG) pour 2024, telle que déposée par le Gouvernement.

S'agissant du fond, je rappelle que la prévision de croissance retenue, à hauteur de 1,1 % pour cette année, nous apparaît crédible. En revanche, nous constatons que l'état des finances publiques connaît, après une année 2023 déjà inédite, une franche dégradation, liée notamment à d'importantes erreurs de prévisions relatives aux recettes. La commission des finances du Sénat s'est forgé une opinion sur les causes de cette dégradation, grâce à la mission d'information que nous avons menée avec le président de la commission des finances, Claude Raynal. L'Assemblée nationale fera de même avec la commission d'enquête qu'elle a lancée.

Il découle de cette dégradation des comptes une prévision de déficit de 6,1 % du PIB en 2024, un niveau qui n'avait auparavant été atteint que lors de périodes de crise. Nos principaux partenaires européens profitent, eux, de la sortie de crise pour redresser leurs comptes publics.

Le déficit budgétaire, dans le texte initial, s'élève à 163,2 milliards d'euros, soit une légère diminution par rapport à 2023. Cependant, il reste beaucoup plus lourd que ce que prévoyait la loi de finances initiale (LFI), avec 16 milliards d'euros supplémentaires.

Au-delà de ce constat, nous avons souligné la difficulté grandissante à prévoir correctement l'exécution budgétaire : le niveau des recettes est plus difficile à prévoir dans un contexte où l'État a abandonné la majorité du produit de la TVA. Il est aujourd'hui tributaire des recettes de l'impôt sur les sociétés, qui sont extrêmement volatiles et varient en fonction de la conjoncture et des pratiques de reports des entreprises.

Je vous indique à cette occasion avoir été informé hier soir par le Gouvernement de nouvelles prévisions de recettes pour 2024, qui se traduiraient par une baisse de 1,4 milliard d'euros des recettes de TVA en

comptabilité budgétaire – 1 milliard d’euros en comptabilité nationale – et une hausse de 400 millions d’euros des droits de mutation à titre gratuit et de 100 millions d’euros de l’impôt sur le revenu. Ces nouvelles prévisions seraient intégrées au texte lors de la lecture des conclusions de CMP, si nous nous mettons d’accord ce matin.

S’agissant du PLFG, je relève que, pour la première fois depuis le début de la crise sanitaire, les annulations de crédits prévues par ce texte, hors remboursements et dégrèvements, sont plus importantes que les ouvertures, avec 5,6 milliards d’euros annulés, contre 4,2 milliards d’euros ouverts. Il s’agit, selon nous, d’une évolution bienvenue.

Le Sénat a validé les ouvertures qui étaient proposées dans le texte. La plus importante d’entre elles, avec 824 millions d’euros, concerne la mission « Sécurités », notamment en raison des surcoûts liés aux Jeux olympiques et paralympiques et aux missions de renfort en Nouvelle-Calédonie. Des ouvertures ont également été décidées sur la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », à hauteur de 203 millions d’euros, en faveur de l’allocation aux adultes handicapés et des bourses sur critères sociaux.

Les annulations de crédits vont, cette année, bien au-delà des constats de sous-exécution : elles résultent aussi de mesures de gel adoptées en cours d’année, partiellement confirmées dans ce PLFG. Elles portent, par exemple, pour 1,2 milliard d’euros sur la mission « Investir pour la France de 2030 », pour 435 millions d’euros sur la mission « Cohésion des territoires » et pour 410 millions d’euros, du fait d’un repli de l’inflation, sur la charge de la dette – rare motif de réjouissance.

Outre les amendements proposés ou soutenus par le Gouvernement, le Sénat a fait légèrement évoluer le texte et n’a adopté que des amendements de crédits.

Nous avons voté 300 millions d’euros d’annulations supplémentaires sur les trois premiers volets du programme d’investissements d’avenir (PIA), que le Gouvernement comptait transférer vers la mission « Investir pour la France de 2030 », une hausse de crédits de 20 millions d’euros pour l’Agence du service civique, ainsi qu’une enveloppe de 70 millions d’euros pour le financement du réseau routier des collectivités territoriales. Cette dernière enveloppe a été votée après avoir constaté que les gouvernements précédents avaient choisi de ne pas tenir compte des conclusions des CMP sur les deux derniers collectifs budgétaires de fin d’année, s’agissant des crédits ouverts pour le réseau routier local.

Nous avons travaillé de concert avec le rapporteur de l’Assemblée nationale, afin de parvenir à un texte commun.

**M. David Amiel, rapporteur pour l'Assemblée nationale.** - Je remercie à mon tour Jean-François Husson, avec qui j'ai travaillé en bonne intelligence, ainsi que Charles de Courson, avec qui j'ai pu échanger dans ces circonstances pour le moins inhabituelles.

Le texte de compromis que nous vous proposons traduit la nécessité de prendre en compte la réalité de nos finances publiques. Nous nous sommes imposé comme discipline de maintenir le solde initial du PLFG, et les ouvertures supplémentaires que nous vous proposons sont donc compensées par des annulations du même montant.

J'aborderai en premier lieu la dotation complémentaire de l'Assemblée nationale, justifiée par les charges supplémentaires occasionnées par la dissolution. Nous vous proposons de retenir l'amendement du Gouvernement qui minore cette dotation inscrite au programme « Assemblée nationale » de la mission « Pouvoirs publics » d'un montant de 9 millions d'euros. Cette somme correspond à la différence entre le coût estimé de la dissolution au mois de juillet dernier - 28,5 millions d'euros - et le coût effectivement constaté au mois de novembre, qui s'élève à 19,5 millions d'euros. Cette modification a été proposée en accord avec la présidence de l'Assemblée nationale et le collège des questeurs.

Le deuxième amendement que nous vous proposons de retenir a été adopté par le Sénat, sur l'initiative de Jean-François Husson. Il tend à minorer de 70 millions d'euros les annulations prévues sur le programme 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements », pour favoriser le financement de l'entretien du réseau routier géré par les collectivités territoriales.

Nous vous proposons également d'intégrer un amendement déposé en première lecture à l'Assemblée nationale, qui vise à allouer 20 millions d'euros au titre de l'indemnisation des agriculteurs, en particulier les vigneron, pour des pertes liées au mildiou à la suite des fortes précipitations de cette année - le mildiou n'entre pas dans le champ de l'assurance récolte, qui couvre les seules pertes résultant très directement de phénomènes climatiques négatifs. Nous demanderons au Gouvernement de lever, en séance, le gage sur cet amendement, c'est-à-dire de majorer les ouvertures de crédits sur la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » de 20 millions d'euros. Il s'agit d'une levée de gage purement « technique », car, du point de vue des finances publiques, les deux amendements que nous vous proposons, qui représentent au total des ouvertures supplémentaires de 90 millions d'euros, sont gagés par des annulations supplémentaires d'un même montant sur la mission « Investir pour la France de 2030 », au titre des reliquats des programmes d'investissement d'avenir (PIA) qui n'avaient pas encore été consommés sur le programme 423 « Accélération de la modernisation des entreprises ». Il nous a semblé pertinent d'annuler ces reliquats alloués à des dispositifs désormais anciens afin de préserver l'équilibre global du texte, dans un souci de bonne gestion, tout en évitant

d'envoyer un mauvais signal aux filières industrielles, alors que le plan France 2030 est déjà affecté par des annulations à hauteur de 1,2 milliard d'euros dans le texte initial du PLFG.

Comme l'a souligné Jean-François Husson, il était très important que ce texte permette d'améliorer le solde, contrairement aux années précédentes, sans négliger les besoins immédiats de nos agriculteurs et des collectivités territoriales.

**M. Éric Coquerel, député, vice-président.** - Ce PLFG a deux fonctions, l'une, traditionnelle, de « voiture-balai » de fin d'année, notamment pour faire face à des événements qui n'avaient pas été prévus par le budget initial, l'autre, moins classique, de substitut de projet de loi de finances rectificative, pour corriger les erreurs politiques et économiques sur lesquelles les commissions du Sénat et de l'Assemblée nationale enquêtent actuellement. En cumulant les annulations de crédits intervenues en février dernier et celles qui sont maintenant proposées, nous sommes dans des volumes sans commune mesure avec ceux que traite normalement le PLFG.

Je continue de penser que nous aurions dû être saisis d'un projet de loi de finances rectificative, qui nous aurait permis de travailler également sur le volet des recettes.

Malgré les amendements du Sénat, qui vont dans le bon sens en termes d'ouvertures de crédits, je ne change pas d'avis : je m'opposerai à ce PLFG.

**M. Jean-René Cazeneuve, député.** - Je salue les deux amendements qui ont été présentés.

Celui du rapporteur général du Sénat souligne à juste titre que nous avons voté des crédits supplémentaires pour financer le réseau routier des collectivités territoriales dans les deux précédents collectifs budgétaires de fin d'année. Comme lui, je suis surpris que ces dispositions n'aient pas été suivies d'effets.

Nos agriculteurs, en particulier les viticulteurs, traversent une période extrêmement difficile. Chaque euro supplémentaire que nous pouvons leur allouer compte.

Je salue enfin l'esprit de responsabilité sous-tendu par ce texte, qui respecte les équilibres budgétaires.

**M. Matthias Renault, député.** - L'écart entre les prévisions budgétaires et leur exécution est un point purement politique qui sera traité dans le cadre de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale.

Nous sommes le 3 décembre, il convient surtout d'éviter le blocage des crédits pour la fin d'année. Nous avons quelques points de vigilance sur les annulations de crédits concernant la recherche, l'agriculture et la justice. Les 20 millions d'euros proposés en faveur de l'agriculture vont dans le bon

sens ; l'annulation de l'abondement de 20 millions d'euros sur l'Agence du service civique, voté par le Sénat, également.

**Mme Isabelle Briquet, sénatrice.** – Pour le groupe socialiste, ce PLFG témoigne surtout de la dégradation de nos comptes publics.

Les gels et les dégels de crédits que nous avons connus cette année ne sont pas de nature à offrir de la lisibilité aux opérateurs de l'État et aux collectivités.

Malgré les quelques évolutions proposées dans le cadre de cette commission mixte paritaire, notre position ne change pas : nous restons défavorables à ce PLFG.

**Mme Ghislaine Senée, sénatrice.** – Nous maintenons notre vote négatif de la première lecture. Le PLFG traduit une trajectoire adoptée avant même les élections législatives, c'est-à-dire des dépenses fiscales non compensées, et ce sans limite. Nous nous félicitons de l'indemnisation des agriculteurs vigneron, qui était essentielle.

**M. Charles de Courson, député.** – Lors du vote final du texte, il faudrait que tous les groupes insistent auprès du Gouvernement sur l'importance d'exécuter l'enveloppe de 70 millions d'euros de crédits prévus pour financer le réseau routier des collectivités territoriales. Sinon, ce sera la troisième fois que le vote du Parlement ne sera pas respecté, ce qui est inacceptable !

Par ailleurs, j'aimerais savoir où iront ces fonds : transiteront-ils par la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ? Ou cette enveloppe de 70 millions d'euros étant destinée au financement des routes départementales, l'une des dotations abondant les départements sera-t-elle majorée ?

**M. Jean-François Husson, rapporteur pour le Sénat.** – Les fonds sont destinés au réseau routier local.

L'année dernière, après avoir été échaudés une première fois, nous avons fléchi les crédits vers la mission « Relations avec les collectivités territoriales », pour les réseaux départemental et/ou communal.

**M. Charles de Courson, député.** – Concrètement, comment les fonds seront-ils versés aux départements ?

**M. Jean-François Husson, rapporteur pour le Sénat.** – Il ne s'agit pas seulement du réseau routier départemental : le programme concerné comprend des dotations pour les départements, les communes et les intercommunalités.

**M. Charles de Courson, député.** – Si l'on ne précise pas les modalités, on risque de se faire avoir une troisième fois !

J'y insiste, quelle sera le circuit utilisé pour que ces crédits bénéficient bien aux collectivités territoriales ? Pour le bloc communal, la DETR peut être utilisée, bien que des instructions aient été données aux préfets d'exclure la voirie. *Quid* des départements ?

Il faudrait obtenir des précisions du Gouvernement d'ici à la séance.

**M. Jean-François Husson, rapporteur pour le Sénat.** – Je le redis, nous avons bien précisé les choses l'an passé en affectant l'enveloppe à la mission « Relations avec les collectivités territoriales ». Malgré cela, l'exécution s'est heurtée à un certain nombre d'obstacles. Nous nous employons à les lever.

Le Gouvernement doit tenir sa parole. La première fois, nous avons découvert, lors de l'examen de la loi de règlement, que les fonds avaient été affectés à la voirie nationale, et non locales, pour le grand plaisir des directions interdépartementales des routes !

J'espère que l'adage « jamais deux sans trois » ne se vérifiera pas.

**Mme Christine Lavarde, sénateur.** – Nous voterons favorablement les conclusions de la commission mixte paritaire. Nous remercions les deux rapporteurs de nous proposer ce texte conjoint, lequel montre que, sous la contrainte, nous sommes capables de commencer à faire des économies. Entre le décret de février dernier et les annulations de crédits supplémentaires, hors événements exceptionnels que sont les Jeux olympiques et paralympiques et la situation en Nouvelle-Calédonie, nous parvenons à annuler près de 15 milliards d'euros de crédits sur l'année.

Avec un peu de malice, je dirai que nous sommes contents de constater que la Grèce nous rembourse 1,7 milliard d'euros de manière anticipée, car cela montre qu'après avoir plongé, on peut réussir à sortir la tête de l'eau avec des mesures structurelles. Voilà un message pour nous tous !

**Mme Véronique Louwagie, députée.** – Je veux m'associer aux remerciements qui ont été adressés aux deux rapporteurs, qui nous proposent aujourd'hui un compromis.

Je veux évoquer plus particulièrement l'entretien du réseau routier : il serait peut-être opportun de faire une proposition de fléchage et d'affectation des fonds aux collectivités. Notre collègue Jacques Oberti a émis l'idée de flécher cette enveloppe vers la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ou la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID). Cela constituerait une sécurité supplémentaire.

**M. Claude Raynal, sénateur, président.** – Il est cocasse de constater que, à une époque où tout se compte en dizaines de milliards d'euros, nous discutons longuement d'une enveloppe de 70 millions !

Quel est l'avis des deux rapporteurs sur la proposition de fléchage ?

**M. Jean-François Husson, rapporteur pour le Sénat.** – Alors qu'un fléchage avait été prévu l'année dernière, des annulations de crédits sont survenues, donc un fléchage ne sécurise en rien. Nous devons surtout adresser un message politique au Gouvernement.

**M. David Amiel, rapporteur pour l'Assemblée nationale.** – Je me range à l'avis du rapporteur pour le Sénat.

**M. Vincent Delahaye, sénateur.** – Je partage l'avis de Charles de Courson : nous ne verrons probablement pas ces 70 millions d'euros ! Si ces fonds ne sont pas fléchés, il ne s'agit que d'un signal envoyé au Gouvernement, dont la durée de vie risque d'être relativement limitée.

Cela dit, le groupe Union Centriste votera ce PLFG. Nous regrettons cependant que l'amendement de Bernard Delcros sur l'Agence du service civique n'ait pas été retenu. Je comprends les arguments qui ont conduit à son rejet, mais nous aurions préféré conserver cette hausse de crédits de 20 millions d'euros.

**M. Philippe Brun, député.** – Isabelle Briquet, pour le Sénat, a très bien exprimé la position des socialistes. Nous l'avons dit en première lecture et nous le répétons, nous sommes défavorables aux annulations de crédits figurant dans ce texte.

J'aimerais néanmoins soulever une question de procédure. Malgré nos recherches, nous avons toujours des interrogations constitutionnelles sur les conséquences de la probable censure du Gouvernement demain. Le PLFG pourra-t-il être adopté, ou en tout cas discuté, malgré cette censure ? S'il est rejeté, comment maintenir les mesures de ce texte relatives aux 4 milliards d'euros de crédits pour les policiers, les gendarmes et la Nouvelle-Calédonie ?

Notre vote final dépendra des réponses qui seront apportées sur ces points. Car il est peu probable que nous parvenions, après la censure du gouvernement Barnier, à refaire un PLFG avant la fin de l'année pour ouvrir 4 milliards d'euros de crédits.

**M. Éric Coquerel, député, vice-président.** – Je vais tenter de répondre à cette question, qui concerne tant le PLFG que le projet de loi de finances (PLF) et qui anime les rédactions et les constitutionnalistes. Même si le Gouvernement était censuré demain, le texte pourrait poursuivre son parcours parlementaire. Le prochain gouvernement, ou le gouvernement démissionnaire, pourrait l'amender, mais il aurait aussi la possibilité de le maintenir en l'état, afin de le faire adopter.

**M. Charles de Courson, député.** – En tant que rapporteur général de la commission des finances, je me suis posé la question. La réponse n'est pas évidente. Le PLFG relève-t-il de la gestion des affaires courantes ? Certains estiment que oui, d'autres soulèvent les risques que cela pourrait poser – mais on ne vit pas sans prendre de risques ! Pour le bien de notre pays, il serait souhaitable que nous considérions tous que le PLFG, contrairement au projet

de loi de financement de la sécurité sociale ou au PLF, relève des affaires courantes, sous réserve d'une éventuelle saisine du Conseil constitutionnel.

L'autre question, que nous devons trancher lors de la Conférence des présidents qui se tiendra à l'Assemblée nationale à dix heures, est la suivante : allons-nous voter le PLFG avant de voter sur la motion de censure ? J'estime qu'il serait préférable, et plus prudent, que ce soit le cas, pour acter la fin de gestion pour 2024 et ouvrir les crédits nécessaires pour les surcoûts liés à la Nouvelle-Calédonie et aux Jeux olympiques et paralympiques.

**M. Jean-René Cazeneuve, député.** – Je soutiens la position de Charles de Courson : il serait opportun, si la CMP est conclusive, de respecter la volonté des parlementaires et de faire en sorte qu'un vote intervienne le plus rapidement possible, sans préjuger du résultat de la motion de censure.

**M. Claude Raynal, sénateur, président.** – Si le calendrier est accéléré, les choses seront simples ; si l'on doit aborder la question de ce que sont les affaires courantes, cela sera plus compliqué.

Je mets aux voix la rédaction de compromis des rapporteurs pour l'ensemble des dispositions du projet de loi.

*La commission mixte paritaire adopte, dans la rédaction proposée par ses rapporteurs, l'ensemble des dispositions du projet de loi de finances de fin de gestion pour 2024.*



**TABLEAU COMPARATIF**



## TABLEAU COMPARATIF

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale en première lecture**

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

**Projet de loi de finances de fin de gestion pour 2024**

**Projet de loi de finances de fin de gestion pour 2024**

**Article liminaire**

**Article liminaire**

Les prévisions de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques, les prévisions de solde par sous-secteur, la prévision, déclinée par sous-secteur d'administration publique, de l'objectif d'évolution en volume et la prévision en milliards d'euros courants des dépenses d'administrations publiques, les prévisions de prélèvements obligatoires, de dépenses et d'endettement de l'ensemble des administrations pour l'année 2024, les prévisions pour 2024 de ces mêmes agrégats de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, ainsi que les données d'exécution pour l'année 2023 s'établissent comme suit :

Les prévisions de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques, les prévisions de solde par sous-secteur, la prévision, déclinée par sous-secteur d'administration publique, de l'objectif d'évolution en volume et la prévision en milliards d'euros courants des dépenses des administrations publiques, les prévisions de prélèvements obligatoires, de dépenses et d'endettement de l'ensemble des administrations pour l'année 2024, les prévisions pour 2024 de ces mêmes agrégats selon la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ainsi que les données d'exécution pour l'année 2023 s'établissent comme suit :

*(En points de produit intérieur brut, sauf mention contraire)*

*(En points de produit intérieur brut, sauf mention contraire)*

	2023	2024	2024
			LFPF 2023-2027*
<b>Projet de loi de finances de fin de gestion pour 2024</b>			
<b>Ensemble des administrations publiques</b>			
<b>Solde structurel (1) (en points de PIB potentiel) --</b>	-5,1	-5,7	-3,7
<b>Solde conjoncturel (2).....</b>	-0,3	-0,4	-0,6
<b>Solde des mesures ponctuelles et temporaires (3) (en points de PIB potentiel) --</b>	-0,1	-0,1	-0,1
<b>Solde effectif (1 + 2 + 3).....</b>	-5,5	-6,1	-4,4
<b>Dette au sens de Maastricht.</b>	109,9	112,8	109,7

	<b>Loi de finances de fin de gestion pour 2024</b>		<b>LFPF 2023-2027*</b>
	2023	2024	2024
<b>Ensemble des administrations publiques</b>			
<b>Solde structurel (en points de PIB potentiel) (1)</b>	-5,1	-5,7	-3,7
<b>Solde conjoncturel (2)</b>	-0,3	-0,4	-0,6
<b>Solde des mesures ponctuelles et temporaires (en points de PIB potentiel) (3)</b>	-0,1	-0,1	-0,1
<b>Solde effectif (1 + 2 + 3)</b>	-5,5	-6,1	-4,4
<b>Dette au sens de Maastricht</b>	109,9	112,8	109,7

①

②

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

Taux de prélèvements obligatoires (y compris Union européenne, nets des crédits d'impôts)...	43,2	42,8	44,1
Dépense publique (hors crédits d'impôts)...	56,4	56,8	55,3
Dépense publique (hors crédits d'impôts, en milliard d'euros)....	1591	1657	1622
Évolution de la dépense publique hors CI en volume (en %) (1) .....	-1,0	2,1	0,5
Principales dépenses d'investissement (en milliards d'euros) (2).....	25	30	30
<b>Administrations publiques centrales</b>			
Solde .....	-5,5	-5,4	-4,7
Dépense publique (hors crédits d'impôts, en milliards d'euros)....	646	654	639
Évolution de la dépense publique en volume (en %) (3) .....	-3,9	-0,7	-1,4

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Taux de prélèvements obligatoires (y compris Union européenne, nets des crédits d'impôt)	43,2	42,8	44,1
Dépense publique (hors crédits d'impôt)	56,4	56,8	55,3
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	1 591	1 658	1 622
Évolution de la dépense publique hors crédits d'impôt en volume (en %)**	-1,0	2,1	0,5
Principales dépenses d'investissement (en milliards d'euros)**	25	30	30
<b>Administrations publiques centrales</b>			
Solde	-5,5	-5,4	-4,7
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	646	654	639
Évolution de la dépense publique hors crédits d'impôt en volume (en %)****	-3,9	-0,7	-1,4

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

Administrations publiques locales			
Solde .....	-0,4	-0,7	-0,3
Dépense publique (hors crédits d'impôts, en milliards d'euros)....	316	336	322
Évolution de la dépense publique hors CI en volume (en %) (3) .....	2,4	4,8	0,9
Administrations de sécurité sociale			
Solde .....	0,4	0,0	0,6
Dépense publique (hors crédits d'impôts, en milliards d'euros)....	738	776	761
Évolution de la dépense publique hors CI en volume (en %) (3) .....	-0,1	3,2	1,7

Les chiffres en comptabilité nationale relatifs au projet de loi de fin de gestion pour 2024 se réfèrent, pour 2023, au compte publié par l'Insee en comptabilité nationale en base 2020, et pour 2024, aux prévisions du Gouvernement dans la même base. Les prévisions relatives à la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 en comptabilité nationale, antérieures au changement de base des comptes nationaux français, étaient relatives à la base antérieure des comptes nationaux, la base 2014.

\* Loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027.

(1) À champ constant.

(2) Au sens de la loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027.

(3) À champ constant, hors transferts entre administrations publiques.

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Administrations publiques locales			
Solde	-0,4	-0,7	-0,3
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	316	337	322
Évolution de la dépense publique hors crédits d'impôt en volume (en %)*	2,4	4,8	0,9
Administrations de sécurité sociale			
Solde	0,4	0,0	0,6
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	738	776	761
Évolution de la dépense publique hors crédits d'impôt en volume (en %)**	-0,1	3,2	1,7

Les chiffres en comptabilité nationale relatifs à la loi de finances de fin de gestion pour 2024 se réfèrent, pour 2023, au compte publié par l'INSEE en comptabilité nationale en base 2020 et, pour 2024, aux prévisions du Gouvernement dans la même base. Les prévisions relatives à la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 en comptabilité nationale, antérieures au changement de base des comptes nationaux français, étaient relatives à la base antérieure des comptes nationaux, la base 2014.

\* Loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027.

\*\* À champ constant.

\*\*\* Au sens de la loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027.

\*\*\*\* À champ constant, hors transferts entre administrations publiques.

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale en première lecture**

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

**PREMIÈRE PARTIE  
CONDITIONS GÉNÉRALES DE  
L'ÉQUILIBRE FINANCIER**

**PREMIÈRE PARTIE  
CONDITIONS GÉNÉRALES DE  
L'ÉQUILIBRE FINANCIER**

**TITRE I<sup>ER</sup>  
DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES**

**TITRE I<sup>ER</sup>  
DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES**

**Article 1<sup>er</sup>**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'article 156 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 est ainsi modifié :

L'article 156 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 est ainsi modifié :

~~I. — Le tableau constituant le deuxième alinéa est ainsi modifié :~~

1° La dernière colonne du tableau du second alinéa du I est ainsi modifiée :

1<sup>o</sup> À la troisième ligne, le nombre : « 2 044 150 000 » est remplacé par le nombre : « 1 650 811 986 » ;

a) À la troisième ligne, le nombre : « 2 044 150 000 » est remplacé par le nombre : « 1 650 811 986 » ;

2<sup>o</sup> À l'avant-dernière ligne, le nombre : « 136 500 000 » est remplacé par le nombre : « 145 600 000 » ;

b) À l'avant-dernière ligne, le nombre : « 136 500 000 » est remplacé par le nombre : « 145 600 000 » ;

~~II. — Le tableau constituant le quatrième alinéa est ainsi modifié :~~

2° La dernière colonne du tableau du second alinéa du II est ainsi modifiée :

1<sup>o</sup> À la deuxième ligne, le nombre : « 2 044 150 000 » est remplacé par le nombre : « 1 650 811 986 » ;

a) À la deuxième ligne, le nombre : « 2 044 150 000 » est remplacé par le nombre : « 1 650 811 986 » ;

2<sup>o</sup> À la dernière ligne, le nombre : « 136 500 000 » est remplacé par le nombre : « 145 600 000 ».

b) À la dernière ligne, le nombre : « 136 500 000 » est remplacé par le nombre : « 145 600 000 ».

**Article 2**

**Article 2**

~~Au 2<sup>o</sup>~~ du 1 du VI de l'article 46 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, le montant : « 4 026 728 396 » est remplacé par le montant : « 3 976 056 557 ».

À la fin de la deuxième phrase du 2<sup>o</sup> du 1 du VI de l'article 46 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, le montant : « 4 026 728 396 euros » est remplacé par le montant : « 3 976 056 557 euros ».

**TITRE II  
DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE  
DES RESSOURCES ET DES CHARGES**

**TITRE II  
DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE  
DES RESSOURCES ET DES CHARGES**

**Article 3**

**Article 3**

I. — Pour 2024, l'ajustement des ressources tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et la variation des charges du budget de l'État sont fixés aux montants suivants :

I. — Pour 2024, l'ajustement des ressources tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et la variation des charges du budget de l'État sont fixés aux montants suivants :

*(en millions d'euros\*)*

*(En millions d'euros\*)*

①

②

③

④

⑤

⑥

⑦

①

②

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale en première lecture**

	<b>RESSOURCES</b>			<b>CHARGES</b>			<b>SO LD E</b>
	<b>dont fonctionnement</b>	<b>dont investissement</b>		<b>dont fonctionnement</b>	<b>dont investissement</b>		
<b>Bud get gén éral</b>							
Rec ette s fisc ales **/ dép ense s**	-	-		-	-		
*....	243	243		188	187		
Rec ette s non fisc ales	47	47	0	9	0	-19	
Rec ette s total es/ dép ense s	+10	-	+17				
total	09	763	72				
total es/ dép ense s	-	-	-	-	-		
total es...	233	251	+17	188	187	-19	
	38	10	72	9	0		

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

	<b>Ressources (1), dont fonctionnement (2) et investissement (3)</b>			<b>Charges (1), dont fonctionnement (2) et investissement (3)</b>			<b>Sol de</b>
	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	
	<b>Bud get gén éral</b>						
Rec ette s fisc ales **/ dép ense s**	=	=		=	=		
*....	243	243		212	210		
Rec ette s non fisc ales	26	26	0	8	9	-19	
Rec ette s total es/ dép ense s	+10	=	+1		0	0	
total	09	763	772				
total es/ dép ense s	=	=	=	=	=		
total es...	233	250	+1	212	210	-19	
	17	89	772	8	9		

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale en première lecture**

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne.....	+67 0	+67 0					
<b>Montants nets pour le budget général</b>	- 240 08	- 257 80	+17 72	- 188 9	- 187 0	-19	- 221 19
Évaluation des fonds de concours et des attributions de produit.....	0	0	0	0	0	0	0

À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne.....	+67 0	+67 0					
<b>Montants nets pour le budget général</b>	= 239 87	= 257 59	+17 72	= 212 8	= 210 9	-19	= 218 59
Évaluation des fonds de concours et des attributions de produit.....	0	0	0	0	0	0	0

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale en première lecture**

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

<b>Montants nets pour le budget général y compris fonds de concours...</b>	-	-	-	-	-	-	<b>Montants nets pour le budget général y compris fonds de concours...</b>	-	-	-	-	-	-
	<u>24 008</u>	<u>25 780</u>	<u>+1 772</u>	<u>1 889</u>	<u>1 870</u>	<u>-19</u>	<u>23 987</u>	<u>25 759</u>	<u>+1 772</u>	<u>2 128</u>	<u>2 109</u>	<u>-19</u>	
<b>Budgets annexes Contrôle et exploitation aériens. Publications officielles et information administrative...</b>	+40	+40	-36	-30	-6	+76	+40	+40	0	-36	-30	-6	+76
<b>Totaux pour les budgets annexes</b>	+9	+9	-1	-1	0	+10	+9	+9	0	-1	-1	0	+10
<b>Totaux pour les budgets annexes</b>	<u>+49</u>	<u>+49</u>	<u>-38</u>	<u>-31</u>	<u>-6</u>	<u>+86</u>	<u>+49</u>	<u>+49</u>	<u>0</u>	<u>-38</u>	<u>-31</u>	<u>-6</u>	<u>+86</u>

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale en première lecture**

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Évaluation des fonds de concours et des attributions de produits :					
- Contrôle et exploitation aériens.	0	0	0	0	
- Publications officielles et information administrative...	0	0	0	0	
<b>Tot aux pour les budgets annexes y compris fonds de concours...</b>	<b>+49</b>	<b>+49</b>	<b>-38</b>	<b>-31</b>	<b>-6</b>

Évaluation des fonds de concours et des attributions de produits :					
- Contrôle et exploitation aériens.	0	0	0	0	0
- Publications officielles et information administrative...	0	0	0	0	0
<b>Tot aux pour les budgets annexes y compris fonds de concours...</b>	<b>+49</b>	<b>+49</b>	<b>0</b>	<b>-38</b>	<b>-31</b>
	<b>-6</b>				

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale en première lecture**

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

<b>Comptes spéciaux</b>	-	-	-	+13	-	-
	<u>239</u>	<u>455</u>	<u>193</u>	<u>94</u>	<u>4</u>	<u>248</u>
<b>Comptes d'affectation spéciale.</b>	0				-41	4
<b>Comptes de concours financiers...</b>	-	-	-	-	-	+16
	<u>169</u>	<u>169</u>	<u>4</u>	<u>0</u>	<u>4</u>	<u>15</u>
<b>Comptes de commerce (solde).</b>						+16
						<u>2</u>
<b>Comptes d'opération monétaires (solde).</b>						0
<b>Solde pour les comptes spéciaux</b>						- 707
<b>Solde général</b>						- 22740

<b>Comptes spéciaux</b>	-	-	-	+13	-	-
	<u>239</u>	<u>455</u>	<u>193</u>	<u>94</u>	<u>4</u>	<u>248</u>
<b>Comptes d'affectation spéciale.</b>	0				-41	4
<b>Comptes de concours financiers...</b>	+15	0	+1	-	-	+33
	<u>41</u>	<u>0</u>	<u>541</u>	<u>4</u>	<u>0</u>	<u>26</u>
<b>Comptes de commerce (solde).</b>						+16
						<u>2</u>
<b>Comptes d'opération monétaires (solde).</b>						0
<b>Solde pour les comptes spéciaux</b>						+1003
<b>Solde général</b>						- 20770

## Texte du projet de loi considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale en première lecture

\* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

\*\* Recettes fiscales brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission « Remboursements et dégrèvements », programme 200).

\*\*\* Dépenses budgétaires brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission « Remboursements et dégrèvements », programme 200).

### II. – Pour 2024 :

1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

(En milliards d'euros)

<b>Besoin de financement</b>	
Amortissement de la dette à moyen et long termes .....	155,1
<i>Dont remboursement du nominal à valeur faciale.....</i>	<i>151,1</i>
<i>Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)....</i>	<i>4,0</i>
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau.....	2,7
Amortissement des autres dettes reprises.....	0,0
Déficit à financer.....	<u>163,2</u>
Autres besoins de trésorerie ..	-3,7
<b>Total .....</b>	<b><u>317,3</u></b>
<b>Ressources de financement</b>	
Émission de dette à moyen et long termes nettes des rachats .....	285,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement.....	6,5
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	<u>35,9</u>
Variation des dépôts des correspondants .....	-3,0
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État.....	0,0
Autres ressources de trésorerie.....	-7,1
<b>Total .....</b>	<b><u>317,3</u></b>

## Texte adopté par le Sénat en première lecture

\* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et des sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

\*\* Recettes fiscales brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission « Remboursements et dégrèvements », programme 200).

\*\*\* Dépenses budgétaires brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission « Remboursements et dégrèvements », programme 200).

### Amdt n° 28

### II. – Pour 2024 :

1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

(En milliards d'euros)

<b>Besoin de financement</b>	
Amortissement de la dette à moyen et long termes .....	155,1
<i>Dont remboursement du nominal à valeur faciale .....</i>	<i>151,1</i>
<i>Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)....</i>	<i>4,0</i>
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau .....	2,7
Amortissement des autres dettes reprises.....	0,0
Déficit à financer.....	<u>161,2</u>
Autres besoins de trésorerie .	-3,7
<b>Total .....</b>	<b><u>315,3</u></b>
<b>Ressources de financement</b>	
Émission de dette à moyen et long termes nettes des rachats .....	285,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement.....	6,5
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme .....	<u>33,9</u>
Variation des dépôts des correspondants .....	-3,0
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État.....	0,0
Autres ressources de trésorerie .....	-7,1
<b>Total .....</b>	<b><u>315,3</u></b>

③

④

⑤

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

2° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année et en valeur nominale, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an demeure inchangé.

**SECONDE PARTIE  
MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET  
DISPOSITIONS SPÉCIALES**

**TITRE I<sup>ER</sup>  
AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2024  
– CRÉDITS DES MISSIONS**

**Article 4**

I. – Il est ouvert aux ministres, pour 2024, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de ~~40 629 547 239~~ € et de ~~44 495 232 471~~ €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

II. – Il est annulé pour 2024, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de ~~6 975 663 290~~ € et de ~~6 457 707 514~~ €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

**Article 5**

Il est annulé pour 2024, au titre des budgets annexes, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 25 369 750 € et de 37 701 937 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état C annexé à la présente loi.

**Article 6**

I. – Il est ouvert aux ministres, pour 2024, au titre des comptes d'affectation spéciale, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 134 337 891 € et de 134 337 891 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

**Amdt n° 28**

2° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année et en valeur nominale, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an demeure inchangé. ⑥

**SECONDE PARTIE  
MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET  
DISPOSITIONS SPÉCIALES**

**TITRE I<sup>ER</sup>  
AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2024  
– CRÉDITS DES MISSIONS**

**Article 4**

I. – Il est ouvert aux ministres, pour 2024, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 10 627 786 159 € et de 11 493 471 391 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi. ①

**Amdts n° 27, n° 26, n° 1, n° 25, n° COORD-1**

II. – Il est annulé pour 2024, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 7 212 908 837 € et de 6 694 953 061 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi. ②

**Amdts n° 27, n° 26, n° 1, n° 25, n° COORD-1**

**Article 5**

Il est annulé pour 2024, au titre des budgets annexes, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 25 369 750 € et de 37 701 937 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état C annexé à la présente loi.

**Article 6**

I. – Il est ouvert aux ministres, pour 2024, au titre des comptes d'affectation spéciale, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 134 337 891 € et de 134 337 891 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi. ①

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale en première lecture**

II. – Il est annulé pour 2024, au titre des comptes d'affectation spéciale, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 70 521 745 € et de 40 671 167 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

III. – Il est ouvert aux ministres, pour 2024, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 231 739 000 € et de 231 739 000 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

IV. – Il est annulé pour 2024, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 2 002 708 029 € et de 2 016 108 029 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

**ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS**

**ÉTAT A**

(ARTICLE 3 DE LA LOI)

VOIES ET MOYENS POUR 2024 RÉVISÉS

**I. – BUDGET GÉNÉRAL**

(en euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2024
	<b>1. Recettes fiscales</b>	
	<b>11. Impôt net sur le revenu</b>	<b>-5 296 509 310</b>
<del>1101</del> net	Impôt net sur le revenu.....	-5 296 509 310
	<b>12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles</b>	<b>+215 900 511</b>
1201	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles.....	+215 900 511
	<b>13. Impôt net sur les sociétés</b>	<b>-14 346 898 081</b>
<del>1301</del> net	Impôt net sur les sociétés.....	-14 346 898 081
	<b>13 bis. Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés</b>	<b>-150 600 000</b>

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

II. – Il est annulé pour 2024, au titre des comptes d'affectation spéciale, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 70 521 745 € et de 40 671 167 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

III. – Il est ouvert aux ministres, pour 2024, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 231 739 000 € et de 231 739 000 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

IV. – Il est annulé pour 2024, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 2 002 708 029 € et de 2 016 108 029 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

**ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS**

**ÉTAT A**

(ARTICLE 3 DE LA LOI)

VOIES ET MOYENS POUR 2024 RÉVISÉS

**I. – BUDGET GÉNÉRAL**

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2024
	<b>1. Recettes fiscales</b>	
	<b>11. Impôt net sur le revenu</b>	<b>-5 296 509 310</b>
<u>1101</u>	Impôt net sur le revenu.....	-5 296 509 310
	<b>12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles</b>	<b>+215 900 511</b>
1201	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles.....	+215 900 511
	<b>13. Impôt net sur les sociétés</b>	<b>-14 346 898 081</b>
<u>1301</u>	Impôt net sur les sociétés.....	-14 346 898 081
	<b>13 bis. Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés</b>	<b>-150 600 000</b>

②

③

④

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

1302	Contribution sociale sur les bénéfiques des sociétés .....	-150 600 000
	<b>13 ter. Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés</b>	<del>+245 000 000</del>
1303	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés.....	+245 000 000
	<b>14. Autres impôts directs et taxes assimilées</b>	<del>+344 295 677</del>
1401	Retenues à la source sur certains bénéfiques non commerciaux et de l'impôt sur le revenu.....	+320 000 000
1402	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes.....	+100 000 000
1405	Prélèvement exceptionnel de 25 % sur les distributions de bénéfiques	+1 135 409
1406	Impôt sur la fortune immobilière .....	+213 357 061
1407	Taxe sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et de stockage .....	+1 666 583
1408	Prélèvements sur les entreprises d'assurance .....	-7 362 889
1410	Cotisation minimale de taxe professionnelle..	-177 172

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

1302	Contribution sociale sur les bénéfiques des sociétés .....	-150 600 000
	<b>13 ter. Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés</b>	<u>+119 000 000</u>
1303	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés.....	+119 000 000
	<b>14. Autres impôts directs et taxes assimilées</b>	<u>+491 295 677</u>
1401	Retenues à la source sur certains bénéfiques non commerciaux et de l'impôt sur le revenu.....	+320 000 000
1402	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes.....	+100 000 000
1405	Prélèvement exceptionnel de 25 % sur les distributions de bénéfiques.....	+1 135 409
1406	Impôt sur la fortune immobilière .....	+213 357 061
1407	Taxe sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et de stockage .....	+1 666 583
1408	Prélèvements sur les entreprises d'assurance.....	-7 362 889
1410	Cotisation minimale de taxe professionnelle .	-177 172

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

1411	Cotisations perçues au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction .....	-7 576 837
1412	Taxe de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue .....	+2 249 467
1413	Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité.....	-7 308 091
1416	Taxe sur les surfaces commerciales....	+1 942 530
1421	Cotisation nationale de péréquation de taxe professionnelle..	+204 927
1427	Prélèvements de solidarité .....	-425 090 272
1430	Taxe sur les services numériques .....	-44 000 000
1431	Taxe d'habitation sur les résidences principales .....	<del>-180 000 000</del>
1497	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ..	+130 663 216
1498	Cotisation foncière des entreprises.....	+1 292 405
1499	Recettes diverses.....	+243 299 340
	<b>15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette</b>	<b>+534 761 715</b>
<del>1501</del> net	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette .....	+534 761 715
	<b>16. Taxe sur la valeur ajoutée nette</b>	<b>-3 770 282 779</b>

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

1411	Cotisations perçues au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction.....	-7 576 837
1412	Taxe de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue .....	+2 249 467
1413	Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité .....	-7 308 091
1416	Taxe sur les surfaces commerciales....	+1 942 530
1421	Cotisation nationale de péréquation de taxe professionnelle .	+204 927
1427	Prélèvements de solidarité.....	-425 090 272
1430	Taxe sur les services numériques .....	-44 000 000
1431	Taxe d'habitation sur les résidences principales .....	<u>-33 000 000</u>
1497	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ..	+130 663 216
1498	Cotisation foncière des entreprises .....	+1 292 405
1499	Recettes diverses.....	+243 299 340
	<b>15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette</b>	<b>+534 761 715</b>
<u>1501</u>	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette .....	+534 761 715
	<b>16. Taxe sur la valeur ajoutée nette</b>	<b>-3 770 282 779</b>

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

<del>1601</del> net	Taxe sur la valeur ajoutée nette .....	-3 770 282 779
	<b>17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes</b>	<b>+136 366 922</b>
1701	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices ....	-133 368 501
1702	Mutations à titre onéreux de fonds de commerce .....	+19 568 933
1703	Mutations à titre onéreux de meubles corporels .....	+767 182
1704	Mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers.....	-23 330 006
1705	Mutations à titre gratuit entre vifs (donations).....	+447 870 877
1706	Mutations à titre gratuit par décès	+205 000 000
1707	Contribution de sécurité immobilière .....	-332 911 584
1711	Autres conventions et actes civils .....	-61 432 032
1713	Taxe de publicité foncière.....	-20 061 317
1714	<del>Prélèvement sur les sommes versées par les organismes d'assurances et assimilés à raison des contrats d'assurances en cas de décès .....</del>	<del>+9 090 384</del>
1716	Recettes diverses et pénalités.....	+10 075 910
1721	Timbre unique ..	+7 129 482

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

<u>1601</u>	Taxe sur la valeur ajoutée nette .....	-3 770 282 779
	<b>17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes</b>	<b>+136 366 922</b>
1701	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices ....	-133 368 501
1702	Mutations à titre onéreux de fonds de commerce .....	+19 568 933
1703	Mutations à titre onéreux de meubles corporels.....	+767 182
1704	Mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers .....	-23 330 006
1705	Mutations à titre gratuit entre vifs (donations).....	+447 870 877
1706	Mutations à titre gratuit par décès	+205 000 000
1707	Contribution de sécurité immobilière .....	-332 911 584
1711	Autres conventions et actes civils .....	-61 432 032
1713	Taxe de publicité foncière.....	-20 061 317
1714	<u>Prélèvement sur les sommes versées par les organismes d'assurance et assimilés à raison des contrats d'assurance en cas de décès .....</u>	<u>+9 090 384</u>
1716	Recettes diverses et pénalités.....	+10 075 910
1721	Timbre unique ..	+7 129 482

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

1726	Produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les certifications d'immatriculati on des véhicules	+159 473 596
1752	<del>Contribution sur la rente infra- marginale de la production d'électricité.....</del>	+33 733 333
1753	Autres taxes intérieures.....	+2 255 728 527
1754	Autres droits et recettes accessoires.....	-488 081
1755	Amendes et confiscations.....	-5 988 462
1756	Taxe générale sur les activités polluantes.....	-75 000 000
1768	Taxe spéciale sur certains véhicules routiers.....	-941 019
1769	Autres droits et recettes à différents titres..	-18 999 556
1776	Redevances sanitaires d'abattage et de découpage.....	-5 718 532
1777	Taxe sur certaines dépenses de publicité.....	+912 746
1781	Taxe sur les installations nucléaires de base.....	-380 663
1782	Taxes sur les stations et liaisons radioélectriques privées.....	-3 275 590
1785	Produits des jeux exploités par la Française des jeux (hors paris sportifs)....	-91 655 569
1786	Prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos.....	-103 312 823
1787	Prélèvement sur le produit brut des paris hippiques.....	-18 763 415
1788	Prélèvement sur les paris sportifs	+86 982 500

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

1726	Produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les certifications d'immatriculati on des véhicules	+159 473 596
1752	<u>Contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité.....</u>	+33 733 333
1753	Autres taxes intérieures.....	+2 255 728 527
1754	Autres droits et recettes accessoires.....	-488 081
1755	Amendes et confiscations.....	-5 988 462
1756	Taxe générale sur les activités polluantes.....	-75 000 000
1768	Taxe spéciale sur certains véhicules routiers.....	-941 019
1769	Autres droits et recettes à différents titres..	-18 999 556
1776	Redevances sanitaires d'abattage et de découpage.....	-5 718 532
1777	Taxe sur certaines dépenses de publicité.....	+912 746
1781	Taxe sur les installations nucléaires de base.....	-380 663
1782	Taxes sur les stations et liaisons radioélectriques privées.....	-3 275 590
1785	Produits des jeux exploités par la Française des jeux (hors paris sportifs)....	-91 655 569
1786	Prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos.....	-103 312 823
1787	Prélèvement sur le produit brut des paris hippiques.....	-18 763 415
1788	Prélèvement sur les paris sportifs	+86 982 500

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

1789	Prélèvement sur les jeux de cercle en ligne...	-2 339 398
1797	Taxe sur les transactions financières .....	+41 000 000
1799	Autres taxes .....	-2 243 000 000
	<b>18. Autres remboursements et dégrèvements d'impôts d'État</b>	<b>-2 258 909 179</b>
	Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État, autres que ceux s'appliquant à l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et la taxe sur la valeur ajoutée ...	-2 258 909 179
	<b>2. Recettes non fiscales</b>	
	<b>21. Dividendes et recettes assimilées</b>	<b>+1 757 754 373</b>
	Produits des participations de l'État dans des entreprises financières .....	-125 624 810
2110	Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéfiques des établissements publics non financiers .....	+903 273 323
2116	Autres dividendes et recettes assimilées .....	+980 105 860
2199	<b>22. Produits du domaine de l'État</b>	<b>-186 598 958</b>
	Revenus du domaine public non militaire .....	-173 951 074
2201	Autres revenus du domaine public .....	+2 395 107
2202		

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

1789	Prélèvement sur les jeux de cercle en ligne...	-2 339 398
1797	Taxe sur les transactions financières .....	+41 000 000
1799	Autres taxes .....	-2 243 000 000
	<b>18. Autres remboursements et dégrèvements d'impôts d'État</b>	<b>-2 258 909 179</b>
	Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État, autres que ceux s'appliquant à l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et la taxe sur la valeur ajoutée ...	-2 258 909 179
	<b>2. Recettes non fiscales</b>	
	<b>21. Dividendes et recettes assimilées</b>	<b>+1 757 754 373</b>
	Produits des participations de l'État dans des entreprises financières .....	-125 624 810
2110	Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéfiques des établissements publics non financiers .....	+903 273 323
2116	Autres dividendes et recettes assimilées .....	+980 105 860
2199	<b>22. Produits du domaine de l'État</b>	<b>-186 598 958</b>
	Revenus du domaine public non militaire .....	-173 951 074
2201	Autres revenus du domaine public .....	+2 395 107
2202		

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

2203	Revenus du domaine privé...	+78 457 764
2204	Redevances d'usage des fréquences radioélectriques	-92 881 390
2299	Autres revenus du Domaine .....	-619 365
	<b>23. Produits de la vente de biens et services</b>	<b>-998 355 454</b>
	Remboursement par l'Union européenne des frais d'assiette et de perception des impôts et taxes perçus au profit de son budget.....	-145 972 760
2301	Autres frais d'assiette et de recouvrement....	-39 914 103
2303	Rémunération des prestations assurées par les services du Trésor Public au titre de la collecte de l'épargne.....	-15 608 666
2304	Produits de la vente de divers biens .....	-50 872
2305	Produits de la vente de divers services.....	-1 287 509
2306	Autres recettes diverses.....	-795 521 544
2399	<b>24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières</b>	<b>+14 294 926</b>
	Intérêts des prêts à des banques et à des États étrangers ..	-42 415 681
2401	Intérêts des prêts du fonds de développement économique et social.....	-2 089 620
2402		

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

2203	Revenus du domaine privé...	+78 457 764
2204	Redevances d'usage des fréquences radioélectriques	-92 881 390
2299	Autres revenus du Domaine .....	-619 365
	<b>23. Produits de la vente de biens et services</b>	<b>-998 355 454</b>
	Remboursement par l'Union européenne des frais d'assiette et de perception des impôts et taxes perçus au profit de son budget.....	-145 972 760
2301	Autres frais d'assiette et de recouvrement....	-39 914 103
2303	Rémunération des prestations assurées par les services du Trésor public au titre de la collecte de l'épargne.....	-15 608 666
2304	Produits de la vente de divers biens .....	-50 872
2305	Produits de la vente de divers services.....	-1 287 509
2306	Autres recettes diverses.....	-795 521 544
2399	<b>24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières</b>	<b>+14 294 926</b>
	Intérêts des prêts à des banques et à des États étrangers ..	-42 415 681
2401	Intérêts des prêts du fonds de développement économique et social .....	-2 089 620
2402		

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

2403	Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics.	-18 302 878
2409	Intérêts des autres prêts et avances .....	+6 886 010
2411	Avances remboursables sous conditions consenties à l'aviation civile.	+217 095
2499	Autres remboursements d'avances, de prêts et d'autres créances immobilisées.....	+70 000 000
	<b>25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites</b>	<b>-162 186 589</b>
2501	Produits des amendes de la police de la circulation et du stationnement routiers.....	+143 643 998
2502	Produits des amendes prononcées par les autorités de la concurrence...	+27 988 735
2503	Produits des amendes prononcées par les autres autorités administratives indépendantes ...	-168 610 776
2504	Recouvrements poursuivis à l'initiative de l'agence judiciaire de l'État .....	+4 677 426
2505	Produit des autres amendes et condamnations pécuniaires.....	-162 891 062
2510	Frais de poursuite .....	-5 964 241
2511	Frais de justice et d'instance.....	-1 981 452
2512	Intérêts moratoires.....	+2 397
2513	Pénalités .....	+948 386

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

2403	Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics.	-18 302 878
2409	Intérêts des autres prêts et avances .....	+6 886 010
2411	Avances remboursables sous conditions consenties à l'aviation civile.	+217 095
2499	Autres remboursements d'avances, de prêts et d'autres créances immobilisées.....	+70 000 000
	<b>25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites</b>	<b>-162 186 589</b>
2501	Produits des amendes de la police de la circulation et du stationnement routiers.....	+143 643 998
2502	Produits des amendes prononcées par les autorités de la concurrence ..	+27 988 735
2503	Produits des amendes prononcées par les autres autorités administratives indépendantes ...	-168 610 776
2504	Recouvrements poursuivis à l'initiative de l'agence judiciaire de l'État .....	+4 677 426
2505	Produit des autres amendes et condamnations pécuniaires.....	-162 891 062
2510	Frais de poursuite.....	-5 964 241
2511	Frais de justice et d'instance.....	-1 981 452
2512	Intérêts moratoires.....	+2 397
2513	Pénalités .....	+948 386

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

	<b>26. Divers</b>	<b>+583 645 335</b>
2601	Reversements de Natixis.....	+198 000 000
2602	Reversements au titre des procédures de soutien financier au commerce extérieur.....	-114 800 000
2603	Prélèvements sur les fonds d'épargne gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations ...	+8 000 000
2604	Divers produits de la rémunération de la garantie de l'État .....	-70 820 000
2611	Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires .....	-13 326 100
2612	Redevances et divers produits pour frais de contrôle et de gestion .....	+8 331 599
2615	Commissions et frais de trésorerie perçus par l'État dans le cadre de son activité régalienne .....	+50 093
2616	Frais d'inscription.....	+806 972
2617	Recouvrement des indemnisations versées par l'État au titre des expulsions locatives.....	-1 647 466
2618	Remboursement des frais de scolarité et accessoires .....	+822 578
2620	Récupération d'indus.....	+231 910 000
2621	Recouvrements après admission en non-valeur....	+925 202

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

	<b>26. Divers</b>	<b>+583 645 335</b>
2601	Reversements de Natixis .....	+198 000 000
2602	Reversements au titre des procédures de soutien financier au commerce extérieur.....	-114 800 000
2603	Prélèvements sur les fonds d'épargne gérés par la Caisse des dépôts et consignations....	+8 000 000
2604	Divers produits de la rémunération de la garantie de l'État.....	-70 820 000
2611	Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires .....	-13 326 100
2612	Redevances et divers produits pour frais de contrôle et de gestion .....	+8 331 599
2615	Commissions et frais de trésorerie perçus par l'État dans le cadre de son activité régalienne .....	+50 093
2616	Frais d'inscription .....	+806 972
2617	Recouvrement des indemnisations versées par l'État au titre des expulsions locatives.....	-1 647 466
2618	Remboursement des frais de scolarité et accessoires .....	+822 578
2620	Récupération d'indus.....	+231 910 000
2621	Recouvrements après admission en non-valeur....	+925 202

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

2623	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères ne donnant pas lieu à rétablissement de crédits .....	+34 930 368
2624	Intérêts divers (hors immobilisations financières) .....	+9 120 238
2625	Recettes diverses en provenance de l'étranger .....	-6 761 518
2626	Remboursement de certaines exonérations de taxe foncière sur les propriétés non bâties (art.109 de la loi de finances pour 1992).....	+201 469
2697	Recettes accidentelles .....	+53 606 339
2698	Produits divers..	-27 507 145
2699	Autres produits divers .....	+271 802 706
	<b>3. Prélèvements sur les recettes de l'État</b>	
	<b>32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne</b>	
	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne.....	<b>+669 885 531</b>
3201		+669 885 531

**RECAPITULATION DES RÉVISIONS DE  
RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL**

(en euros)

Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2024
<b>1. Recettes fiscales</b>	<b>-24 346 874 524</b>
11. Impôt net sur le revenu.....	-5 296 509 310

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

2623	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères ne donnant pas lieu à rétablissement de crédits .....	+34 930 368
2624	Intérêts divers (hors immobilisations financières).....	+9 120 238
2625	Recettes diverses en provenance de l'étranger .....	-6 761 518
2626	Remboursement de certaines exonérations de taxe foncière sur les propriétés non bâties (art.109 de la loi de finances pour 1992) .....	+201 469
2697	Recettes accidentelles .....	+53 606 339
2698	Produits divers..	-27 507 145
2699	Autres produits divers .....	+271 802 706
	<b>3. Prélèvements sur les recettes de l'État</b>	
	<b>32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne</b>	
	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne .....	<b>+669 885 531</b>
3201		+669 885 531

**Amdt n° 28**

**RÉCAPITULATION DES RÉVISIONS DE  
RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL**

(En euros)

Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2024
<b>1. Recettes fiscales</b>	<b>-24 325 874 524</b>
11. Impôt net sur le revenu.....	-5 296 509 310

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles.....	+215 900 511
13. Impôt net sur les sociétés.....	-14 346 898 081
<del>13bis. Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés.....</del>	<del>-150 600 000</del>
<del>13ter. Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés.....</del>	<del>+245 000 000</del>
14. Autres impôts directs et taxes assimilées .....	+344 295 677
15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette.....	+534 761 715
16. Taxe sur la valeur ajoutée nette .....	-3 770 282 779
17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes .....	+136 366 922
18. Autres remboursements et dégrèvements d'impôts d'État.....	-2 258 909 179
<b>2. Recettes non fiscales</b>	<b>+1 008 553 633</b>
21. Dividendes et recettes assimilées .....	+1 757 754 373
22. Produits du domaine de l'État.....	-186 598 958
23. Produits de la vente de biens et services.....	-998 355 454
24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières .....	+14 294 926
25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites .....	-162 186 589
26. Divers.....	+583 645 335
<b>3. Prélèvements sur les recettes de l'État</b>	<b>+669 885 531</b>
32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne ....	+669 885 531
<b>Total des révisions de recettes, nettes des prélèvements (1 + 2 - 3)</b>	<b><del>-24 008 206 422</del></b>

**II. – BUDGETS ANNEXES**
*(en euros)*
**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles.....	+215 900 511
13. Impôt net sur les sociétés.....	-14 346 898 081
<u>13 bis. Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés.....</u>	<u>-150 600 000</u>
<u>13 ter. Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés.....</u>	<u>+119 000 000</u>
14. Autres impôts directs et taxes assimilées .....	<u>+491 295 677</u>
15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette.....	+534 761 715
16. Taxe sur la valeur ajoutée nette .....	-3 770 282 779
17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes .....	+136 366 922
18. Autres remboursements et dégrèvements d'impôts d'État.....	-2 258 909 179
<b>2. Recettes non fiscales</b>	<b>+1 008 553 633</b>
21. Dividendes et recettes assimilées .....	+1 757 754 373
22. Produits du domaine de l'État.....	-186 598 958
23. Produits de la vente de biens et services.....	-998 355 454
24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières .....	+14 294 926
25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites .....	-162 186 589
26. Divers.....	+583 645 335
<b>3. Prélèvements sur les recettes de l'État</b>	<b>+669 885 531</b>
32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne ....	+669 885 531
<b>Total des révisions de recettes, nettes des prélèvements (1 + 2 - 3)</b>	<b><u>-23 987 206 422</u></b>

**Amdt n° 28**
**II. – BUDGETS ANNEXES**
*(En euros)*

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2024
	<b>Contrôle et exploitation aériens</b>	<b>+39 582 617</b>
	Redevance océanique et redevances pour services terminaux de la circulation aérienne en outre-mer .....	+2 200 000
7060	Redevances de route.....	+20 118 000
7061	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne pour la métropole.....	-3 726 000
7063	Redevances de surveillance et de certification..	+27 383
7067	Contribution Bâle-Mulhouse .	+3 023 190
7069	Recettes diverses.....	+5 711 061
7081	Tarif de l'aviation civile (part de la taxe sur le transport aérien de marchandises et de la taxe sur le transport aérien de passagers).....	+12 228 983
7501	Tarif de solidarité de la taxe sur le transport aérien de passagers.....	+2 000 000
7503	Produit de cession d'actif...	-2 000 000
9200	<b>Publications officielles et information administrative</b>	<b>+9 000 000</b>
	Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales....	+9 000 000
A704		
	<b>Total.....</b>	<b>+48 582 617</b>

**III. – COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE**

(en euros)

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2024
	<b>Contrôle et exploitation aériens</b>	<b>+39 582 617</b>
	Redevance océanique et redevances pour services terminaux de la circulation aérienne en outre-mer .....	+2 200 000
7060	Redevances de route.....	+20 118 000
7061	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne pour la métropole.....	-3 726 000
7063	Redevances de surveillance et de certification..	+27 383
7067	Contribution Bâle-Mulhouse .	+3 023 190
7069	Recettes diverses.....	+5 711 061
7081	Tarif de l'aviation civile (part de la taxe sur le transport aérien de marchandises et de la taxe sur le transport aérien de passagers) ....	+12 228 983
7501	Tarif de solidarité de la taxe sur le transport aérien de passagers.....	+2 000 000
7503	Produit de cession d'actif...	-2 000 000
9200	<b>Publications officielles et information administrative</b>	<b>+9 000 000</b>
	Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales....	+9 000 000
A704		
	<b>Total.....</b>	<b>+48 582 617</b>

**III. – COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE**

(En euros)

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2024
	<b>Contrôle de la circulation et du stationnement routiers</b>	
		+285 825 302
	<b>Section : Circulation et stationnement routiers</b>	
	Amendes forfaitaires de la police de la circulation et amendes forfaitaires majorées issues des infractions constatées par la voie du système de contrôle-sanction automatisé et des infractions aux règles de la police de la circulation.....	+285 825 302
04	<b>Développement agricole et rural</b>	+12 600 000
	Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles .....	+12 600 000
01	<b>Gestion du patrimoine immobilier de l'État</b>	-50 200 000
	Produits des cessions immobilières.....	-50 200 000
01	<b>Participations financières de l'État</b>	-1 935 567 613
	Produit des cessions, par l'État, de titres, parts ou droits de sociétés détenus directement .....	+2 978 987
01	Remboursement s de créances liées à d'autres investissements, de l'État, de nature patrimoniale.....	+71 453 000

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2024
	<b>Contrôle de la circulation et du stationnement routiers</b>	
		+285 825 302
	<b>Section : Circulation et stationnement routiers</b>	
	Amendes forfaitaires de la police de la circulation et amendes forfaitaires majorées issues des infractions constatées par la voie du système de contrôle-sanction automatisé et des infractions aux règles de la police de la circulation.....	+285 825 302
04	<b>Développement agricole et rural</b>	+12 600 000
	Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles .....	+12 600 000
01	<b>Gestion du patrimoine immobilier de l'État</b>	-50 200 000
	Produits des cessions immobilières.....	-50 200 000
01	<b>Participations financières de l'État</b>	-1 935 567 613
	Produit des cessions, par l'État, de titres, parts ou droits de sociétés détenus directement .....	+2 978 987
01	Remboursement s de créances liées à d'autres investissements, de l'État, de nature patrimoniale.....	+71 453 000

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

06	Versement du budget général .. <b>Pensions</b> <b>Section :</b> <b>Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité</b>	-2 009 999 600 <b>-702 953 801</b>
	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension .....	-754 025 101
01	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant pas à pension .....	-48 866 718
02	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension .....	-208 911
03	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension .....	-5 865 504
04	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension .....	+1 335 811

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

06	Versement du budget général .. <b>Pensions</b> <b>Section :</b> <b>Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité</b>	-2 009 999 600 <b>-702 953 801</b>
	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension .....	-754 025 101
01	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant pas à pension .....	-48 866 718
02	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension .....	-208 911
03	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension .....	-5 865 504
04	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension .....	+1 335 811

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

05	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste).....	-264 754
06	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de France Télécom et agents détachés à France Télécom.....	-3 493 113
07	Personnels civils : retenues pour pensions : primes et indemnités ouvrant droit à pension .....	-1 091 328
10	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État : surcotisations salariales du temps partiel et des cessations progressives d'activité.....	+389 731
12	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de La Poste et agents détachés à La Poste .....	-6 253 934
14	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres et détachés des budgets annexes	-549 591

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

05	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste).....	-264 754
06	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de France Télécom et agents détachés à France Télécom.....	-3 493 113
07	Personnels civils : retenues pour pensions : primes et indemnités ouvrant droit à pension .....	-1 091 328
10	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État : surcotisations salariales du temps partiel et des cessations progressives d'activité.....	+389 731
12	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de La Poste et agents détachés à La Poste .....	-6 253 934
14	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres et détachés des budgets annexes	-549 591

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

21	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension (hors allocation temporaire d'invalidité) .....	-300 725 504
22	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors allocation temporaire d'invalidité) .....	-2 911 643
23	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension .....	+77 338 993
24	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension .....	-4 453 315

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

21	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension (hors allocation temporaire d'invalidité) .....	-300 725 504
22	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors allocation temporaire d'invalidité) .....	-2 911 643
23	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension .....	+77 338 993
24	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension .....	-4 453 315

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

25	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste).....	+8 642 712
26	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de France Télécom et agents détachés à France Télécom .....	-15 928 560
27	Personnels civils : contributions des employeurs : primes et indemnités ouvrant droit à pension .....	-7 007 567
32	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de La Poste et agents détachés à La Poste .....	-17 042 390
33	Personnels civils : contributions des employeurs : allocation temporaire d'invalidité.....	-987 038
41	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension .....	-30 963 047

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

25	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste).....	+8 642 712
26	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de France Télécom et agents détachés à France Télécom.....	-15 928 560
27	Personnels civils : contributions des employeurs : primes et indemnités ouvrant droit à pension .....	-7 007 567
32	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de La Poste et agents détachés à La Poste .....	-17 042 390
33	Personnels civils : contributions des employeurs : allocation temporaire d'invalidité .....	-987 038
41	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension .....	-30 963 047

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

42	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension .....	-23 917
43	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension .....	-340 049
44	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension .....	-245 817
45	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste).....	-103 218
47	Personnels militaires : retenues pour pensions : primes et indemnités ouvrant droit à pension .....	-1 030 310

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

42	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension .....	-23 917
43	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension .....	-340 049
44	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension .....	-245 817
45	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste).....	-103 218
47	Personnels militaires : retenues pour pensions : primes et indemnités ouvrant droit à pension .....	-1 030 310

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

51	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension .....	-371 259 569
52	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension .....	-275 437
53	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension .....	-2 186 792
54	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension .....	-946 202

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

51	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension .....	-371 259 569
52	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension .....	-275 437
53	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension .....	-2 186 792
54	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension .....	-946 202

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

55	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste).....	-326 319
57	Personnels militaires : contributions des employeurs : primes et indemnités ouvrant droit à pension .....	-14 171 988
61	<b>Recettes diverses (administration centrale) : Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) : transfert au titre de l'article 59 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010.....</b>	-11 000 000
65	Recettes diverses (administration centrale) : compensation démographique généralisée : personnels civils .....	+6 790 187
71	<b>Section : Ouvriers des établissements industriels de l'État</b> Cotisations salariales et patronales.....	+587 167 -12 122 247

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

55	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste).....	-326 319
57	Personnels militaires : contributions des employeurs : primes et indemnités ouvrant droit à pension .....	-14 171 988
61	<b><u>Recettes diverses (administration centrale) : Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) : transfert au titre de l'article 59 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 .....</u></b>	-11 000 000
65	Recettes diverses (administration centrale) : compensation démographique généralisée : personnels civils .....	+6 790 187
71	<b>Section : Ouvriers des établissements industriels de l'État</b> Cotisations salariales et patronales .....	+587 167 -12 122 247

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**
**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

	Contribution au Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE) et au Fonds des rentes d'accident du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)....	-261 485	72	Contribution au Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE) et au Fonds des rentes d'accident du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)....	-261 485	72
72	Compensations inter-régimes généralisée et spécifique.....	+1 304 935	73	Compensations inter-régimes généralisée et spécifique .....	+1 304 935	73
73	Recettes diverses.....	+11 775 621	74	Recettes diverses.....	+11 775 621	74
74	Autres financements : Fonds de solidarité vieillesse (FSV), Fonds de solidarité invalidité (FSI) et cotisations rétroactives .....	-109 657	75	Autres financements : Fonds de solidarité vieillesse (FSV), Fonds de solidarité invalidité (FSI) et cotisations rétroactives .....	-109 657	75
75	<b>Section : Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions</b>	<b>+50 484 133</b>		<b>Section : Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions</b>	<b>+50 484 133</b>	
81	Financement de la retraite du combattant : participation du budget général ..	+5 203 893	81	Financement de la retraite du combattant : participation du budget général ..	+5 203 893	81
83	Financement du traitement de membres de la Légion d'honneur : participation du budget général ..	-69 063	83	Financement du traitement de membres de la Légion d'honneur : participation du budget général ..	-69 063	83
85	Financement du traitement de personnes décorées de la Médaille militaire : participation du budget général ..	+69 063	85	Financement du traitement de personnes décorées de la Médaille militaire : participation du budget général ..	+69 063	85

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

87	Financement des pensions militaires d'invalidité : participation du budget général ..	+27 937 004
89	Financement des pensions d'Alsace-Lorraine : participation du budget général ..	+558 046
91	Financement des allocations de reconnaissance des anciens supplétifs : participation du budget général ..	+16 785 190
	<b>Total.....</b>	<b>-2 390 296 112</b>

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

87	Financement des pensions militaires d'invalidité : participation du budget général ..	+27 937 004
89	Financement des pensions d'Alsace-Lorraine : participation du budget général ..	+558 046
91	Financement des allocations de reconnaissance des anciens supplétifs : participation du budget général ..	+16 785 190
	<b>Total .....</b>	<b>-2 390 296 112</b>

**IV. – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS**

(en euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2024
01	Avances à l'audiovisuel public Recettes .....	-50 671 838 -50 671 838
	Avances aux collectivités territoriales Section : Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	+1 815 810 408          <b>+1 815 810 408</b>
05	Recettes diverses.....	+407 804 292
09	Taxe d'habitation et taxes annexes....	+1 086 449 048
10	Taxes foncières et taxes annexes	+65 882 975
11	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ..	+14 235 947
12	Cotisation foncière des entreprises et taxes annexes....	+241 438 146

**IV. – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS**

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2024
01	Avances à l'audiovisuel public Recettes .....	-50 671 838 -50 671 838
	Avances aux collectivités territoriales Section : Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	+1 815 810 408          <b>+1 815 810 408</b>
05	Recettes diverses.....	+407 804 292
09	Taxe d'habitation et taxes annexes....	+1 086 449 048
10	Taxes foncières et taxes annexes	+65 882 975
11	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ..	+14 235 947
12	Cotisation foncière des entreprises et taxes annexes....	+241 438 146

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale en première lecture**

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

	<b>Prêts à des États étrangers</b>	<b>+848 106</b>
	<b>Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France</b>	<b>-4 165 670</b>
	Remboursement des prêts accordés à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France .....	-4 165 670
01	<b>Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France</b>	<b>+5 013 776</b>
	Remboursement de prêts du Trésor .....	+5 013 776
02	<b>Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</b>	<b>-16 008 732</b>
	<b>Section : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État</b>	<b>+122</b>
	Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement .....	+122
04	<b>Section : Prêts pour le développement économique et social</b>	<b>-16 008 854</b>

	<b>Prêts à des États étrangers</b>	<b>+1 711 574 846</b>
	<b>Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France</b>	<b>-4 165 670</b>
	Remboursement des prêts accordés à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France .....	-4 165 670
01	<b>Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France</b>	<b>+5 013 776</b>
	Remboursement de prêts du Trésor .....	+5 013 776
02	<b><u>Section : Prêts aux États membres de la zone euro</u></b>	<b>+1 710 726 740</b>
	<b><u>Remboursement des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro (ligne nouvelle) .....</u></b>	<b>+1 710 726 740</b>
04	<b>Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</b>	<b>-16 008 732</b>

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale en première lecture**

06	Prêts pour le développement économique et social.....	-19 013 873
12	Prêts octroyés dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir .....	+3 005 019
	<b>Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</b>	<b>-1 919 372 580</b>
01	Remboursement des avances octroyées au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune .....	-1 800 000 000
03	Remboursement des avances octroyées à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics .....	-108 800 000
04	Remboursement des prêts et avances octroyés à des services de l'État .....	-10 182 708
06	Remboursement des prêts octroyés aux exploitants d'aéroports touchés par la crise de covid-19 au titre des dépenses de sûreté-sécurité...	-389 872
	<b>Total.....</b>	<b>-169 394 636</b>

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

	<b>Section : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État</b>	<b>+122</b>
	Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement.....	+122
04	<b>Section : Prêts pour le développement économique et social</b>	<b>-16 008 854</b>
06	Prêts pour le développement économique et social .....	-19 013 873
12	Prêts octroyés dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir .....	+3 005 019
	<b>Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</b>	<b>-1 919 372 580</b>
01	Remboursement des avances octroyées au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune .....	-1 800 000 000
03	Remboursement des avances octroyées à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics .....	-108 800 000
04	Remboursement des prêts et avances octroyés à des services de l'État.....	-10 182 708

Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture

Texte adopté par le Sénat en première lecture

	Remboursement des prêts octroyés aux exploitants d'aéroports touchés par la crise de covid- 19 au titre des dépenses de sûreté-sécurité...	
06		-389 872
<b>Total .....</b>		<b>+1 541 332 104</b>

Amdt n° 28

### ÉTAT B

(ARTICLE 4 DE LA LOI)

*REPARTITION DES CRÉDITS POUR 2024  
OUVERTS/ANNULÉS, PAR MISSION ET  
PROGRAMME, AU TITRE DU BUDGET GÉNÉRAL*

*BUDGET GÉNÉRAL*

(En euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
<b>Action extérieure de l'État</b>			<b>58 759 594</b>	<b>58 737 595</b>
Action de la France en Europe et dans le monde			32 862 957	32 862 957
Diplomatie culturelle et d'influence			21 222 858	21 222 859
Français à l'étranger et affaires consulaires			4 673 779	4 651 779
<i>dont titre 2</i>			3 250 737	3 250 737

### ÉTAT B

(ARTICLE 4 DE LA LOI)

*RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2024  
OUVERTS ET ANNULÉS, PAR MISSION ET  
PROGRAMME, AU TITRE DU BUDGET GÉNÉRAL*

*BUDGET GÉNÉRAL*

(En euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
<b>Action extérieure de l'État</b>			<b>58 759 594</b>	<b>58 737 595</b>
Action de la France en Europe et dans le monde			32 862 957	32 862 957
Diplomatie culturelle et d'influence			21 222 858	21 222 859
Français à l'étranger et affaires consulaires			4 673 779	4 651 779
<i>dont titre 2</i>			3 250 737	3 250 737

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

<b>Admini- stration général e et territori- ale de l'État</b>	<b>140 364 441</b>	<b>144 164 449</b>	<b>46 362 1 44</b>	<b>113 360 012</b>	<b>Admini- stration général e et territori- ale de l'État</b>	<b>140 364 441</b>	<b>144 164 449</b>	<b>46 362 1 44</b>	<b>113 360 012</b>
Adminis- tration territoria- le de l'État	15 840 7 14	20 840 6 85			Adminis- tration territoria- le de l'État	15 840 7 14	20 840 6 85		
<i>dont</i>	9 340 71	9 340 71			<i>dont</i>	9 340 71	9 340 71		
<i>titre 2</i>	4	4			<i>titre 2</i>	4	4		
Vie politique	124 523 727	123 323 764	210 864	210 864	Vie politique	124 523 727	123 323 764	210 864	210 864
<i>dont</i>			210 864	210 864	<i>dont</i>			210 864	210 864
<i>titre 2</i>					<i>titre 2</i>				
Conduit e et pilotage des politique s de l'intérie- ur			46 151 2 80	113 149 148	Conduit e et pilotage des politique s de l'intérie- ur			46 151 2 80	113 149 148
<i>dont</i>			12 330 8	12 330 8	<i>dont</i>			12 330 8	12 330 8
<i>titre 2</i>			32	32	<i>titre 2</i>			32	32
<b>Agricult- ure, aliment- ation, forêt et affaires rurales</b>	<b>20 405 1 83</b>	<b>20 405 1 83</b>	<b>221 465 347</b>	<b>146 967 994</b>	<b>Agricult- ure, aliment- ation, forêt et affaires rurales</b>	<b>20 405 1 83</b>	<b>20 405 1 83</b>	<b>221 465 347</b>	<b>146 967 994</b>
Compéti- tivité et durabilit- é de l'agricul- ture, de l'agroali- mentaire et de la forêt			138 081 117	1 869 03 1	Compéti- tivité et durabilit- é de l'agricul- ture, de l'agroali- mentaire et de la forêt			138 081 117	1 869 03 1
Sécurité et qualité sanitaire s de l'alimen- tation			79 318 7 64	124 037 524	Sécurité et qualité sanitaire s de l'alimen- tation			79 318 7 64	124 037 524
<i>dont</i>			19 495 8	19 495 8	<i>dont</i>			19 495 8	19 495 8
<i>titre 2</i>			30	30	<i>titre 2</i>			30	30

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Conduit e et pilotage des politique s de l'agricul ture <i>dont</i> <i>titre 2</i> Allègem ents du coût du travail en agricultu re (TODE- AG)	4 977 35 9 4 977 35 9	4 977 35 9 4 977 35 9	4 065 46 6	21 061 4 39	Conduit e et pilotage des politique s de l'agricul ture <i>dont</i> <i>titre 2</i> Allègem ents du coût du travail en agricultu re (TODE- AG)	4 977 35 9 4 977 35 9	4 977 35 9 4 977 35 9	4 065 46 6	21 061 4 39
<b>Aide publiqu e au dévelop pement</b> Aide économi que et financière au dévelop pement Solidarit é à l'égard des pays en dévelop pement <i>dont</i> <i>titre 2</i>			<b>319 850 952</b>	<b>275 057 768</b>	<b>Aide publiqu e au dévelop pement</b> Aide économi que et financière au dévelop pement Solidarit é à l'égard des pays en dévelop pement <i>dont</i> <i>titre 2</i>			<b>319 850 952</b>	<b>275 057 768</b>
			252 050 952	207 257 768				252 050 952	207 257 768
			67 800 0 00	67 800 0 00				67 800 0 00	67 800 0 00
			800 000	800 000				800 000	800 000
<b>Anciens combatt ants, mémoir e et liens avec la Nation</b>	<b>51 776 8 91</b>	<b>48 693 0 91</b>	<b>2 504 61 0</b>	<b>2 534 36 8</b>	<b>Anciens combatt ants, mémoir e et liens avec la Nation</b>	<b>51 776 8 91</b>	<b>48 693 0 91</b>	<b>2 504 61 0</b>	<b>2 534 36 8</b>

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	51 776 891	48 693 091			Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	51 776 891	48 693 091		
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale			2 504 610	2 534 368	Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale			2 504 610	2 534 368
<i>dont titre 2</i>			9 135	9 135	<i>dont titre 2</i>			9 135	9 135
<b>Cohésion des territoires</b>	<b>250 000 000</b>	<b>250 000 000</b>	<b>600 768 144</b>	<b>684 933 171</b>	<b>Cohésion des territoires</b>	<b>250 000 000</b>	<b>250 000 000</b>	<b>600 768 144</b>	<b>684 933 171</b>
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	250 000 000	250 000 000			Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	250 000 000	250 000 000		
Aide à l'accès au logement			224 191 058	224 191 058	Aide à l'accès au logement			224 191 058	224 191 058

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat			302 078 062	381 314 440	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat			302 078 062	381 314 440
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire			20 033 674	18 033 674	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire			20 033 674	18 033 674
<i>dont titre 2</i>			2 333 674	2 333 674	<i>dont titre 2</i>			2 333 674	2 333 674
Politique de la ville			51 397 930	51 397 930	Politique de la ville			51 397 930	51 397 930
<i>dont titre 2</i>			1 397 930	1 397 930	<i>dont titre 2</i>			1 397 930	1 397 930
Interventions territoriales de l'État			3 067 420	9 996 069	Interventions territoriales de l'État			3 067 420	9 996 069
<b>Conseil et contrôle de l'État</b>	<b>1 970 430</b>	<b>1 970 430</b>	<b>15 309 959</b>	<b>10 394 062</b>	<b>Conseil et contrôle de l'État</b>	<b>1 970 430</b>	<b>1 970 430</b>	<b>15 309 959</b>	<b>10 394 062</b>
Conseil d'État et autres juridictions administratives			9 834 870	8 278 983	Conseil d'État et autres juridictions administratives			9 834 870	8 278 983
<i>dont titre 2</i>			8 278 983	8 278 983	<i>dont titre 2</i>			8 278 983	8 278 983
Conseil économique, social et environnemental	1 970 430	1 970 430			Conseil économique, social et environnemental	1 970 430	1 970 430		
<i>dont titre 2</i>	35 809	35 809			<i>dont titre 2</i>	35 809	35 809		
Cour des comptes et autres juridictions financières			5 475 089	2 115 079	Cour des comptes et autres juridictions financières			5 475 089	2 115 079
<i>dont titre 2</i>			1 115 080	1 115 080	<i>dont titre 2</i>			1 115 080	1 115 080

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

<b>Crédits non répartis</b> Dépenses accidentelles et imprévisibles			<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>
			50 000 000	50 000 000
<b>Culture</b>	<b>2 492 000</b>	<b>1 600 000</b>	<b>29 505 435</b>	<b>32 752 027</b>
Création Transmission des savoirs et démocratisation de la culture			2 090 562	1 954 584
Soutien aux politiques du ministère de la culture			27 414 873	30 797 443
<i>dont titre 2</i>	2 492 000	1 600 000		
	1 600 000	1 600 000		
<b>Défense</b>	<b>677 000 000</b>	<b>677 000 000</b>	<b>805 634 612</b>	<b>802 550 812</b>
Environnement et prospective de la politique de défense			33 000 000	33 000 000
Préparation et emploi des forces	677 000 000	677 000 000		
Soutien de la politique de la défense			240 683 800	237 600 000
<i>dont titre 2</i>			200 000 000	200 000 000
Équipement des forces			531 950 812	531 950 812

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

<b>Crédits non répartis</b> Dépenses accidentelles et imprévisibles			<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>
			50 000 000	50 000 000
<b>Culture</b>	<b>2 492 000</b>	<b>1 600 000</b>	<b>29 505 435</b>	<b>32 752 027</b>
Création Transmission des savoirs et démocratisation de la culture			2 090 562	1 954 584
Soutien aux politiques du ministère de la culture			27 414 873	30 797 443
<i>dont titre 2</i>	2 492 000	1 600 000		
	1 600 000	1 600 000		
<b>Défense</b>	<b>677 000 000</b>	<b>677 000 000</b>	<b>805 634 612</b>	<b>802 550 812</b>
Environnement et prospective de la politique de défense			33 000 000	33 000 000
Préparation et emploi des forces	677 000 000	677 000 000		
Soutien de la politique de la défense			240 683 800	237 600 000
<i>dont titre 2</i>			200 000 000	200 000 000
Équipement des forces			531 950 812	531 950 812

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

<b>Direction de l'action du Gouvernement</b>	<b>4 171 778</b>	<b>6 171 778</b>	<b>18 787 543</b>	<b>12 880 321</b>
Coordination du travail gouvernemental	4 171 778	4 171 778	18 300 535	12 689 722
<i>dont titre 2</i>	4 171 778	4 171 778		
Protection des droits et libertés		2 000 000	487 008	190 599
<i>dont titre 2</i>			190 599	190 599
<b>Écologie, développement et mobilité durables</b>	<b>50 167 658</b>	<b>251 422 082</b>	<b>947 186 133</b>	<b>338 220 333</b>
Infrastructures et services de transports	48 878 275	250 132 699		
Affaires maritimes, pêche et aquaculture			9 769 622	3 111 715
Paysages, eau et biodiversité			67 041 251	85 105 955
Énergie, climat et après-mines				182 000 000
Service public de l'énergie			470 372 597	

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

<b>Direction de l'action du Gouvernement</b>	<b>4 171 778</b>	<b>6 171 778</b>	<b>18 787 543</b>	<b>12 880 321</b>
Coordination du travail gouvernemental	4 171 778	4 171 778	18 300 535	12 689 722
<i>dont titre 2</i>	4 171 778	4 171 778		
Protection des droits et libertés		2 000 000	487 008	190 599
<i>dont titre 2</i>			190 599	190 599
<b>Écologie, développement et mobilité durables</b>	<b>50 167 658</b>	<b>251 422 082</b>	<b>947 186 133</b>	<b>338 220 333</b>
Infrastructures et services de transports	48 878 275	250 132 699		
Affaires maritimes, pêche et aquaculture			9 769 622	3 111 715
Paysages, eau et biodiversité			67 041 251	85 105 955
Énergie, climat et après-mines				182 000 000
Service public de l'énergie			470 372 597	

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**
**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Conduit e et pilotage des politique s de l'écologi e, du dévelop pement et de la mobilité durables	1 289 38 3	1 289 38 3	2 663	3 002 66 3	Conduit e et pilotage des politique s de l'écologi e, du dévelop pement et de la mobilité durables	1 289 38 3	1 289 38 3	2 663	3 002 66 3
<i>dont</i>	1 289 38	1 289 38			<i>dont</i>	1 289 38	1 289 38		
<i>titre 2</i>	3	3			<i>titre 2</i>	3	3		
Fonds d'accélé ration de la transitio n écologi que dans les territoire s			400 000 000	65 000 0 00	Fonds d'accélé ration de la transitio n écologi que dans les territoire s			400 000 000	65 000 0 00
<b>Économ ie</b>	<b>195 634 354</b>	<b>211 096 542</b>	<b>186 182 490</b>	<b>271 253 869</b>	<b>Économ ie</b>	<b>195 634 354</b>	<b>211 096 542</b>	<b>186 182 490</b>	<b>271 253 869</b>
Dévelop pement des entrepris es et régulatio ns	195 634 354	211 096 542	7 096 51 5	7 096 51 5	Dévelop pement des entrepris es et régulatio ns	195 634 354	211 096 542	7 096 51 5	7 096 51 5
<i>dont</i>			7 096 51 5	7 096 51 5	<i>dont</i>			7 096 51 5	7 096 51 5
<i>titre 2</i>			5	5	<i>titre 2</i>			5	5
<u>Plan</u> <u>France</u> <u>Très</u> <u>haut</u> <u>débit</u>				84 621 0 39	<u>Plan</u> <u>"France</u> <u>Très</u> <u>haut</u> <u>débit"</u>				84 621 0 39
Statistiq ues et études économi ques			10 139 7 47	13 803 6 65	Statistiq ues et études économi ques			10 139 7 47	13 803 6 65
<i>dont</i>			5 412 26 6	5 412 26 6	<i>dont</i>			5 412 26 6	5 412 26 6
<i>titre 2</i>			6	6	<i>titre 2</i>			6	6
Stratégie s économi ques			7 946 22 8	4 732 65 0	Stratégie s économi ques			7 946 22 8	4 732 65 0
<i>dont</i>			4 732 65 0	4 732 65 0	<i>dont</i>			4 732 65 0	4 732 65 0
<i>titre 2</i>			0	0	<i>titre 2</i>			0	0

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »			161 000 000	161 000 000	Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale "Participations financières de l'État"			161 000 000	161 000 000
<b>Engagements financiers de l'État</b> Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	<b>149 140 938</b>	<b>149 140 938</b>	<b>537 000 000</b>	<b>558 758 491</b>	<b>Engagements financiers de l'État</b> Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	<b>149 140 938</b>	<b>149 140 938</b>	<b>537 000 000</b>	<b>558 758 491</b>
Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	140 140 938	140 140 938			Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	140 140 938	140 140 938		
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	9 000 000	9 000 000	537 000 000	537 000 000	Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	9 000 000	9 000 000	537 000 000	537 000 000

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque				21 758 491	Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque				21 758 491
<b>Enseignement scolaire</b>	<b>355 682 946</b>	<b>350 241 334</b>	<b>460 698 418</b>	<b>478 647 687</b>	<b>Enseignement scolaire</b>	<b>355 682 946</b>	<b>350 241 334</b>	<b>460 698 418</b>	<b>478 647 687</b>
Enseignement scolaire public du premier degré			73 104 326	84 904 326	Enseignement scolaire public du premier degré			73 104 326	84 904 326
<i>dont titre 2</i>			46 783 626	46 783 626	<i>dont titre 2</i>			46 783 626	46 783 626
Enseignement scolaire public du second degré			123 285 235	126 785 235	Enseignement scolaire public du second degré			123 285 235	126 785 235
<i>dont titre 2</i>			112 785 235	112 785 235	<i>dont titre 2</i>			112 785 235	112 785 235
Vie de l'élève	283 703 787	283 703 787	225 562 015	225 562 015	Vie de l'élève	283 703 787	283 703 787	225 562 015	225 562 015
<i>dont titre 2</i>	283 703 787	283 703 787			<i>dont titre 2</i>	283 703 787	283 703 787		
Enseignement privé du premier et du second degrés	38 442 210	33 000 598		2 600 000	Enseignement privé du premier et du second degrés	38 442 210	33 000 598		2 600 000
<i>dont titre 2</i>	33 000 598	33 000 598			<i>dont titre 2</i>	33 000 598	33 000 598		
Soutien de la politique de l'éducation nationale	33 536 949	33 536 949			Soutien de la politique de l'éducation nationale	33 536 949	33 536 949		
<i>dont titre 2</i>	33 536 949	33 536 949			<i>dont titre 2</i>	33 536 949	33 536 949		
Enseignement technique agricole			38 746 842	38 796 111	Enseignement technique agricole			38 746 842	38 796 111

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

<i>dont titre 2</i>			21 399 2 60	21 399 2 60	<i>dont titre 2</i>			21 399 2 60	21 399 2 60
<b>Gestion des finances publiqu es</b>		<b>610 760</b>	<b>143 966 091</b>	<b>95 708 1 68</b>	<b>Gestion des finances publiqu es</b>		<b>610 760</b>	<b>143 966 091</b>	<b>95 708 1 68</b>
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local			66 783 8 44	68 659 1 26	Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local			66 783 8 44	68 659 1 26
<i>dont titre 2</i>			46 595 0 56	46 595 0 56	<i>dont titre 2</i>			46 595 0 56	46 595 0 56
Conduit e et pilotage des politique s économi ques et financière s			59 413 2 04	18 353 2 67	Conduit e et pilotage des politique s économi ques et financière s			59 413 2 04	18 353 2 67
<i>dont titre 2</i>			10 883 8 88	10 883 8 88	<i>dont titre 2</i>			10 883 8 88	10 883 8 88
Facilitati on et sécurisat ion des échange s		610 760	17 769 0 43	8 695 77 5	Facilitati on et sécurisat ion des échange s		610 760	17 769 0 43	8 695 77 5
<i>dont titre 2</i>			8 695 77 5	8 695 77 5	<i>dont titre 2</i>			8 695 77 5	8 695 77 5
<b>Immigr ation, asile et intégrat ion</b>	<b>31 876 4 88</b>	<b>64 599 6 92</b>	<b>26 317 5 11</b>	<b>17 289 4 95</b>	<b>Immigr ation, asile et intégrat ion</b>	<b>31 876 4 88</b>	<b>64 599 6 92</b>	<b>26 317 5 11</b>	<b>17 289 4 95</b>
Immigra tion et asile	31 876 4 88	64 599 6 92			Immigra tion et asile	31 876 4 88	64 599 6 92		
Intégrati on et accès à la nationali té français e			26 317 5 11	17 289 4 95	Intégrati on et accès à la nationali té français e			26 317 5 11	17 289 4 95
<b>Investir pour la France de 2030</b>				<b>1 214 57 9 771</b>	<b>Investir pour la France de 2030</b>			<b>300 000 000</b>	<b>1 514 57 9 771</b>

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche			14 025 000		Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche			14 025 000
Valorisation de la recherche			4 851 000		Valorisation de la recherche			4 851 000
Accélération de la modernisation des entreprises			784 300		Accélération de la modernisation des entreprises		<u>186 000 000</u>	<u>186 784 300</u>
Financement des investissements stratégiques			922 204 551		Financement des investissements stratégiques			922 204 551
Financement structurel des écosystèmes d'innovation			<del>272 714 920</del>		Financement structurel des écosystèmes d'innovation		<u>114 000 000</u>	<u>386 714 920</u>
<b>Justice</b>			<b>697 104 145</b>		<b>Justice</b>			<b>697 104 145</b>
Justice judiciaire			227 940 129		Justice judiciaire		227 940 129	25 882 738
<i>dont titre 2</i>			25 882 738		<i>dont titre 2</i>		25 882 738	25 882 738
Administration pénitentiaire			361 429 390		Administration pénitentiaire		361 429 390	9 815 993
<i>dont titre 2</i>			7 535 371		<i>dont titre 2</i>		7 535 371	7 535 371
Protection judiciaire de la jeunesse			34 899 373		Protection judiciaire de la jeunesse		34 899 373	13 176 639
<i>dont titre 2</i>			2 868 220		<i>dont titre 2</i>		2 868 220	2 868 220
Accès au droit et à la justice			7 305 043		Accès au droit et à la justice		7 305 043	7 357 635

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

Conduit e et pilotage de la politique de la justice <i>dont</i> <i>titre 2</i> Conseil supérieu r de la magistra ture <i>dont</i> <i>titre 2</i>			65 432 1 78 4 701 05 6	4 701 05 6 4 701 05 6
			98 032	98 032
			98 032	98 032
<b>Médias, livre et industri es culturel les</b> Presse et médias Livre et industrie s culturell es			<b>33 008 6 86</b> 16 623 9 53  16 384 7 33	<b>20 235 2 91</b> 16 002 8 41  4 232 45 0
<b>Outre- mer</b> Emploi outre- mer <i>dont</i> <i>titre 2</i> Conditio ns de vie outre- mer	<b>55 616 1 72</b>  55 616 1 72	<b>33 231 6 93</b>  26 231 6 93	<b>90 678 4 18</b>  1 229 11 6 1 229 11 6	<b>1 229 11 6</b>  1 229 11 6 1 229 11 6
		7 000 00 0	89 449 3 02	
<b>Plan de relance</b> Cohésio n				<b>150 000 000</b> 150 000 000
<b>Pouvoir s publics</b> Assembl ée national e	<del>28 540 9 00</del>  <del>28 540 9 00</del>	<del>28 540 9 00</del>  <del>28 540 9 00</del>		
<b>Recher che et enseign ement supérie ur</b>	<b>100 241 287</b>	<b>102 450 447</b>	<b>315 089 698</b>	<b>317 573 466</b>

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Conduit e et pilotage de la politique de la justice <i>dont</i> <i>titre 2</i> Conseil supérieu r de la magistra ture <i>dont</i> <i>titre 2</i>			65 432 1 78 4 701 05 6	4 701 05 6 4 701 05 6
			98 032	98 032
			98 032	98 032
<b>Médias, livre et industri es culturel les</b> Presse et médias Livre et industrie s culturell es			<b>33 008 6 86</b> 16 623 9 53  16 384 7 33	<b>20 235 2 91</b> 16 002 8 41  4 232 45 0
<b>Outre- mer</b> Emploi outre- mer <i>dont</i> <i>titre 2</i> Conditio ns de vie outre- mer	<b>55 616 1 72</b>  55 616 1 72	<b>33 231 6 93</b>  26 231 6 93	<b>90 678 4 18</b>  1 229 11 6 1 229 11 6	<b>1 229 11 6</b>  1 229 11 6 1 229 11 6
		7 000 00 0	89 449 3 02	
<b>Plan de relance</b> Cohésio n				<b>150 000 000</b> 150 000 000
<b>Pouvoir s publics</b> Assembl ée national e	<u>19 534 2 73</u>  <u>19 534 2 73</u>	<u>19 534 2 73</u>  <u>19 534 2 73</u>		
<b>Recher che et enseign ement supérie ur</b>	<b>100 241 287</b>	<b>102 450 447</b>	<b>315 089 698</b>	<b>317 573 466</b>

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

Formations supérieures et recherche universitaire			51 470 192	51 470 191
<i>dont titre 2</i>			225 448	225 448
Vie étudiante	54 092 058	56 291 923		
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires			117 918 733	117 918 733
Recherche spatiale			100 000 000	100 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	46 149 229	46 158 524		
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle			27 248 276	29 718 002
Enseignement supérieur et recherche agricole			18 452 497	18 466 540
<i>dont titre 2</i>			5 345 881	5 345 881

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Formations supérieures et recherche universitaire			51 470 192	51 470 191
<i>dont titre 2</i>			225 448	225 448
Vie étudiante	54 092 058	56 291 923		
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires			117 918 733	117 918 733
Recherche spatiale			100 000 000	100 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	46 149 229	46 158 524		
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle			27 248 276	29 718 002
Enseignement supérieur et recherche agricole			18 452 497	18 466 540
<i>dont titre 2</i>			5 345 881	5 345 881

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

<b>Régimes sociaux et de retraite</b>			<b>162 996 842</b>	<b>162 996 842</b>
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres			150 145 805	150 145 805
Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins			12 851 037	12 851 037
<b>Relations avec les collectivités territoriales</b>			<del>128 122 754</del>	<del>159 746 631</del>
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements			<del>104 999 779</del>	<del>76 707 208</del>
Concours spécifiques et administration			23 122 975	83 039 423
<b>Remboursements et dégrèvements</b>	<b>7 693 409 009</b>	<b>7 693 409 009</b>		
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	6 926 584 017	6 926 584 017		

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

<b>Régimes sociaux et de retraite</b>			<b>162 996 842</b>	<b>162 996 842</b>
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres			150 145 805	150 145 805
Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins			12 851 037	12 851 037
<b>Relations avec les collectivités territoriales</b>			<u>58 122 754</u>	<u>89 746 631</u>
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements			<u>34 999 779</u>	<u>6 707 208</u>
Concours spécifiques et administration			23 122 975	83 039 423
<b>Remboursements et dégrèvements</b>	<b>7 693 409 009</b>	<b>7 693 409 009</b>		
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	6 926 584 017	6 926 584 017		

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	766 824 992	766 824 992		
<b>Santé Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins <i>dont titre 2</i></b>	<b>13 923 894</b>	<b>14 159 823</b>	<b>123 500</b>	<b>123 500</b>
	13 923 894	14 159 823	123 500	123 500
			123 500	123 500
<b>Sécurité Police nationale <i>dont titre 2</i></b>	<b>556 293 707</b>	<b>847 518 057</b>	<b>374 381 141</b>	<b>23 080 412</b>
	355 986 507	443 484 884	321 473 105	
<i>dont titre 2</i>	355 986 507	355 986 507		
Gendarmerie nationale <i>dont titre 2</i>	200 307 200	363 807 320		
	48 808 511	48 808 511		
Sécurité et éducation routières			10 780 000	15 280 000
Sécurité civile <i>dont titre 2</i>		40 225 853	42 128 036	7 800 412
			7 800 412	7 800 412
<b>Solidarité, insertion et égalité des chances Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i></b>	<b>247 786 677</b>	<b>245 583 149</b>	<b>19 034 439</b>	<b>42 255 555</b>
	60 434 477	58 230 949	1 696 779	1 696 779
<i>dont titre 2</i>			1 696 779	1 696 779

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	766 824 992	766 824 992		
<b>Santé Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins <i>dont titre 2</i></b>	<b>13 923 894</b>	<b>14 159 823</b>	<b>123 500</b>	<b>123 500</b>
	13 923 894	14 159 823	123 500	123 500
			123 500	123 500
<b>Sécurité Police nationale <i>dont titre 2</i></b>	<b>556 293 707</b>	<b>847 518 057</b>	<b>374 381 141</b>	<b>23 080 412</b>
	355 986 507	443 484 884	321 473 105	
<i>dont titre 2</i>	355 986 507	355 986 507		
Gendarmerie nationale <i>dont titre 2</i>	200 307 200	363 807 320		
	48 808 511	48 808 511		
Sécurité et éducation routières			10 780 000	15 280 000
Sécurité civile <i>dont titre 2</i>		40 225 853	42 128 036	7 800 412
			7 800 412	7 800 412
<b>Solidarité, insertion et égalité des chances Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i></b>	<b>247 786 677</b>	<b>245 583 149</b>	<b>19 034 439</b>	<b>42 255 555</b>
	60 434 477	58 230 949	1 696 779	1 696 779
<i>dont titre 2</i>			1 696 779	1 696 779

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Handicap et dépendance	158 801 877	158 801 877			Handicap et dépendance	158 801 877	158 801 877		
Égalité entre les femmes et les hommes	28 550 323	28 550 323			Égalité entre les femmes et les hommes	28 550 323	28 550 323		
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales			17 337 660	40 558 776	Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales			17 337 660	40 558 776
<i>dont titre 2</i>			8 758 776	8 758 776	<i>dont titre 2</i>			8 758 776	8 758 776
<b>Sport, jeunesse et vie associative</b>	<b><del>3 052 486</del></b>	<b><del>3 052 486</del></b>	<b><del>28 389 440</del></b>	<b><del>28 389 440</del></b>	<b>Sport, jeunesse et vie associative</b>	<b><u>10 298 033</u></b>	<b><u>10 298 033</u></b>	<b><u>35 634 987</u></b>	<b><u>35 634 987</u></b>
Sport	3 052 486	3 052 486			Sport	3 052 486	3 052 486	<u>20 000 000</u>	<u>20 000 000</u>
<i>dont titre 2</i>	3 052 486	3 052 486			<i>dont titre 2</i>	3 052 486	3 052 486	<u>00</u>	<u>00</u>
Jeunesse et vie associative			<del>28 389 440</del>	<del>28 389 440</del>	Jeunesse et vie associative	<u>7 245 547</u>	<u>7 245 547</u>	<u>15 634 987</u>	<u>15 634 987</u>
<i>dont titre 2</i>			15 634 987	15 634 987	<i>dont titre 2</i>			15 634 987	15 634 987
<b>Transformation et fonction publiques</b>			<b>100 019 635</b>	<b>41 774 156</b>	<b>Transformation et fonction publiques</b>			<b>100 019 635</b>	<b>41 774 156</b>
Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs			16 456 030	13 579 912	Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs			16 456 030	13 579 912
Transformation publique			66 557 256	7 898 148	Transformation publique			66 557 256	7 898 148
<i>dont titre 2</i>			540 000	540 000	<i>dont titre 2</i>			540 000	540 000

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Innovation et transformation numériques <i>dont titre 2</i>			8 726 533	11 747 167	Innovation et transformation numériques <i>dont titre 2</i>			8 726 533	11 747 167
Fonction publique <i>dont titre 2</i>			15 000	15 000	Fonction publique <i>dont titre 2</i>			15 000	15 000
Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques <i>dont titre 2</i>			7 810 000	8 079 113	Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques <i>dont titre 2</i>			7 810 000	8 079 113
			110 000	110 000				110 000	110 000
			469 816	469 816				469 816	469 816
			469 816	469 816				469 816	469 816
<b>Travail et emploi</b>		<b>350 170 628</b>	<b>556 415 609</b>	<b>284 645 068</b>	<b>Travail et emploi</b>		<b>350 170 628</b>	<b>556 415 609</b>	<b>284 645 068</b>
Accès et retour à l'emploi			209 745 739	277 168 249	Accès et retour à l'emploi			209 745 739	277 168 249
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		350 170 628	334 899 392		Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		350 170 628	334 899 392	
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail			7 444 604	3 241 940	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail			7 444 604	3 241 940

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

Concept ion, gestion et évaluati on des politique s de l'emploi et du travail <i>dont titre 2</i>			4 325 87 4	4 234 87 9
			908 896	908 896
<b>Total</b>	<del>10 629 5</del> <del>47 239</del>	<del>11 495 2</del> <del>32 471</del>	<del>6 975 66</del> <del>3 290</del>	<del>6 457 70</del> <del>7 514</del>

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Concept ion, gestion et évaluati on des politique s de l'emploi et du travail <i>dont titre 2</i>			4 325 87 4	4 234 87 9
			908 896	908 896
<b>Total</b>	<u>10 627 7</u> <u>86 159</u>	<u>11 493 4</u> <u>71 391</u>	<u>7 212 90</u> <u>8 837</u>	<u>6 694 95</u> <u>3 061</u>

Amdts n° 27, n° 26, n° 1, n° 25

**ÉTAT C**

(ARTICLE 5 DE LA LOI)

*REPARTITION DES CREDITS POUR 2024  
OUVERTS/ANNULÉS, PAR MISSION ET  
PROGRAMME, AU TITRE DES BUDGETS ANNEXES*

*BUDGETS ANNEXES*

(En euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Contrôle et exploitation aériens			23 800 000	36 250 000
Soutien aux prestations de l'aviation civile <i>dont charges de personnel</i>			17 000 000	18 000 000
Navigati on aérienne			16 000 000	16 000 000
			6 300 000	15 500 000

**ÉTAT C**

(ARTICLE 5 DE LA LOI)

*RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2024  
OUVERTS ET ANNULÉS, PAR MISSION ET  
PROGRAMME, AU TITRE DES BUDGETS ANNEXES*

*BUDGETS ANNEXES*

(En euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Contrôle et exploitation aériens			23 800 000	36 250 000
Soutien aux prestations de l'aviation civile <i>dont charges de personnel</i>			17 000 000	18 000 000
Navigati on aérienne			16 000 000	16 000 000
			6 300 000	15 500 000

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

Transports aériens, surveillance et certification			500 000	2 750 000
<b>Publications officielles et information administrative</b>			<b>1 569 750</b>	<b>1 451 937</b>
Pilotage et ressources humaines			1 569 750	1 451 937
<i>dont charges de personnel</i>			1 451 937	1 451 937
<b>Total</b>			<b>25 369 750</b>	<b>37 701 937</b>

**ÉTAT D**

(ARTICLE 6 DE LA LOI)

*REPARTITION DES CRÉDITS POUR 2024  
OUVERTS/ANNULÉS, PAR MISSION ET  
PROGRAMME, AU TITRE DES COMPTES SPÉCIAUX*

**I. – COMPTES D’AFFECTATION SPÉCIALE**

(En euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	134 337 891	134 337 891		
Désendement de l'État	134 337 891	134 337 891		

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Transports aériens, surveillance et certification			500 000	2 750 000
<b>Publications officielles et information administrative</b>			<b>1 569 750</b>	<b>1 451 937</b>
Pilotage et ressources humaines			1 569 750	1 451 937
<i>dont charges de personnel</i>			1 451 937	1 451 937
<b>Total</b>			<b>25 369 750</b>	<b>37 701 937</b>

**ÉTAT D**

(ARTICLE 6 DE LA LOI)

*RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2024  
OUVERTS ET ANNULÉS, PAR MISSION ET  
PROGRAMME, AU TITRE DES COMPTES SPÉCIAUX*

**I. – COMPTES D’AFFECTATION SPÉCIALE**

(En euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	134 337 891	134 337 891		
Désendement de l'État	134 337 891	134 337 891		

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

Gestion du patrimoine immobilier de l'État			70 521 745	40 671 167
Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État			70 521 745	40 671 167
<b>Total</b>	<b>134 337 891</b>	<b>134 337 891</b>	<b>70 521 745</b>	<b>40 671 167</b>

**II. – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS**

(En euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
<b>Avances à l'audiovisuel public</b>	<b>539 000</b>	<b>539 000</b>	<b>31 210 838</b>	<b>31 210 838</b>
ARTE			150 000	150 000
France Médias Monde			1 060 846	1 060 846
Institut national de l'audiovisuel	162 000	162 000		
TV5 Monde	377 000	377 000		
Programme de transformation			29 999 992	29 999 992
<b>Avances aux collectivités territoriales</b>	<b>231 200 000</b>	<b>231 200 000</b>		

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Gestion du patrimoine immobilier de l'État			70 521 745	40 671 167
Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État			70 521 745	40 671 167
<b>Total</b>	<b>134 337 891</b>	<b>134 337 891</b>	<b>70 521 745</b>	<b>40 671 167</b>

**II. – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS**

(En euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
<b>Avances à l'audiovisuel public</b>	<b>539 000</b>	<b>539 000</b>	<b>31 210 838</b>	<b>31 210 838</b>
ARTE			150 000	150 000
France Médias Monde			1 060 846	1 060 846
Institut national de l'audiovisuel	162 000	162 000		
TV5 Monde	377 000	377 000		
Programme de transformation			29 999 992	29 999 992
<b>Avances aux collectivités territoriales</b>	<b>231 200 000</b>	<b>231 200 000</b>		

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie	231 200 000	231 200 000			Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie	231 200 000	231 200 000		
<b>Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</b> Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine			1 300 000 0	1 300 000 0	<b>Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</b> Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine			1 300 000 0	1 300 000 0
<b>Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</b>			1 970 197 191	1 983 597 191	<b>Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</b>			1 970 197 191	1 983 597 191

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune			1 800 000 000	1 800 000 000
Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics				13 400 000
Prêts et avances à des services de l'État			155 197 191	155 197 191

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune			1 800 000 000	1 800 000 000
Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics				13 400 000
Prêts et avances à des services de l'État			155 197 191	155 197 191

**Texte du projet de loi considéré comme rejeté  
par l'Assemblée nationale en première lecture**

Avances à l'Office national d'indem nisation des accident s médicau x, des affection s iatrogèn es et des infection s nosoco miales (ONIA M) au titre de l'indem nisation des victimes du Benfluo r ex			15 000 0 00	15 000 0 00
<b>Total</b>	<b>231 739 000</b>	<b>231 739 000</b>	<b>2 002 70 8 029</b>	<b>2 016 10 8 029</b>

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Avances à l'Office national d'indem nisation des accident s médicau x, des affection s iatrogèn es et des infection s nosoco miales (ONIA M) au titre de l'indem nisation des victimes du Benfluo r ex			15 000 0 00	15 000 0 00
<b>Total</b>	<b>231 739 000</b>	<b>231 739 000</b>	<b>2 002 70 8 029</b>	<b>2 016 10 8 029</b>